



# Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

2024



BP 9  
23 rue Pasteur  
77510 Rebais

N° Siret - 200 087 021 00016



01.64.04.52.00



accueil@s2e77.fr

# Sommaire

1	Activités et missions du S2e77 .....	4
1.1	Le territoire .....	4
1.2	Les missions du service public d'eau potable .....	9
1.3	Le mode de gestion.....	11
1.4	Les usagers du service.....	16
2	Les caractéristiques techniques du service .....	19
2.1	Définition des Unités de Distribution .....	20
2.2	Les ressources .....	25
2.3	La production .....	28
2.4	Les achats et ventes en gros d'eau .....	29
2.5	Le stockage.....	31
2.6	La distribution .....	33
3	Le bilan de l'exploitation .....	36
3.1	Les volumes prélevés .....	37
3.2	Les volumes produits .....	39
3.3	Les volumes importés .....	41
3.4	Les volumes exportés.....	42
3.5	Les volumes consommés autorisés.....	44
3.5.1	Volumes consommés comptabilisés.....	44
3.5.2	Volumes consommés sans comptage .....	46
3.5.3	Volumes de service .....	48
3.5.4	Volumes consommés autorisés .....	50
3.6	Les interventions réseau.....	51
3.6.1	Les interventions programmées .....	51
3.6.2	Les interventions d'urgence.....	51
4	La performance technique .....	53
4.1	La qualité de l'eau .....	53
4.2	L'indice d'avancement de protection des ressources .....	55
4.3	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	59
4.4	L'indice linéaire de Consommation (ILC) .....	61
4.5	Le rendement de réseau .....	65
4.6	L'indice Linéaire de Pertes (ILP) .....	71

4.7	L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC).....	75
4.8	Taux de renouvellement .....	78
4.9	Taux d'occurrence des interruptions de service.....	79
5	Le bilan de l'activité du S2e77 .....	80
5.1	Bilan des études et travaux structurants .....	80
5.2	Les renouvellements de réseau .....	81
5.3	Les réhabilitations d'ouvrages .....	82
5.4	La protection de la ressource.....	84
6	Tarification de l'eau et recettes du service .....	87
6.1	Les modalités de tarification.....	87
6.2	Le prix de l'eau potable.....	87
6.2.1	La facture 120 m <sup>3</sup> .....	87
6.2.2	Décomposition du prix de l'eau potable.....	87
6.2.3	L'évolution du prix de l'eau potable .....	88
6.3	Les éléments financiers du service de l'eau potable .....	89
6.3.1	Les recettes .....	89
6.3.2	Les investissements de la Collectivité.....	89
6.3.3	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité .....	90
6.3.4	L'évolution de la dette .....	90
6.4	Amortissements .....	92

# Les Chiffres Clés 2024

	Nombre de communes adhérentes <b>132 communes</b>		Longueur de réseau <b>2 021 km</b>
	Nombre d'habitants desservis <b>112 431</b>		Nombre d'ouvrages de stockage <b>142</b>
	Nombre d'abonnés <b>51 871</b>		Volume mis en distribution <b>6 582 458 m<sup>3</sup></b>
	Nombre de captages <b>44</b>		Consommation moyenne <b>97 m<sup>3</sup>/abonné/an</b> <b>122 litres/jour/habitant</b>
	Nombre d'usine de traitement <b>8</b>		Rendement de réseau <b>77,5 %</b>
	Taux de conformité global <b>100% Microbiologique</b> <b>96% Physico-chimique</b>		Taux moyen de renouvellement <b>0,6%</b> <i>calculé 4 ans</i>

# 1 Activités et missions du S2e77

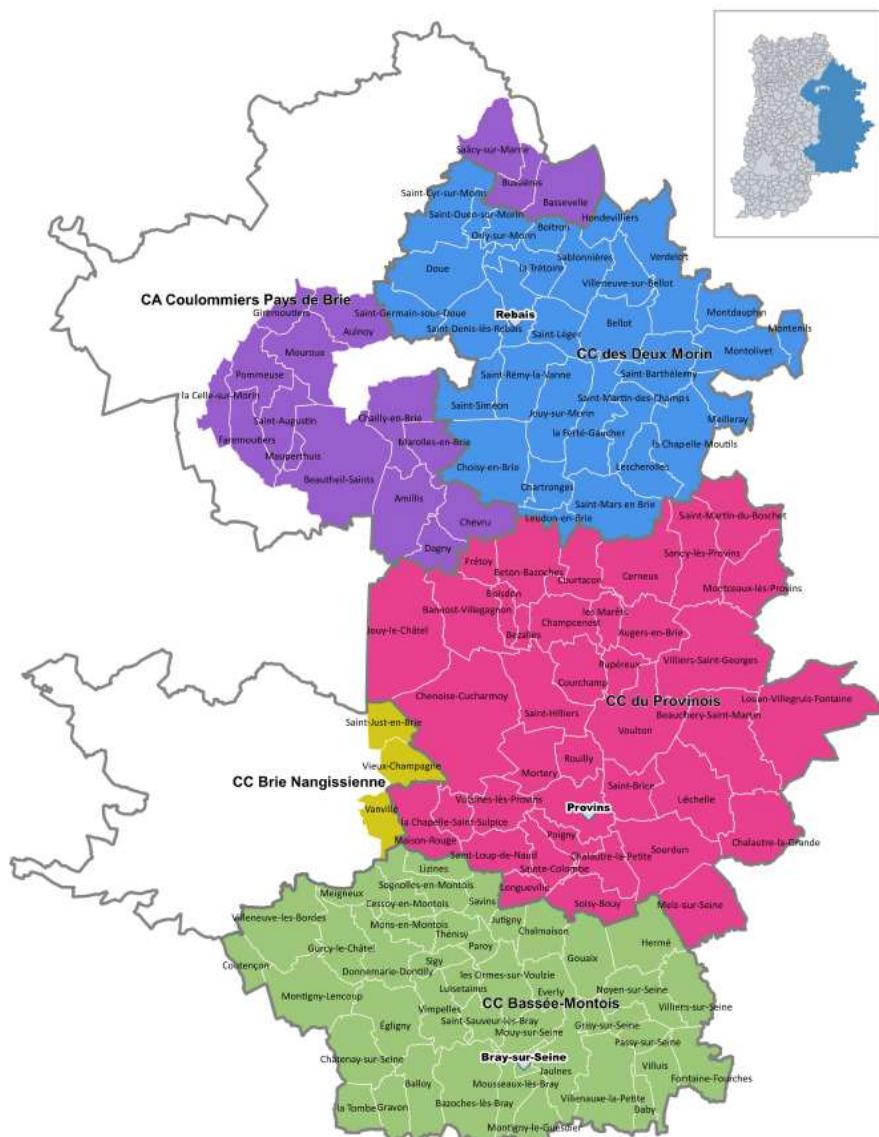
## 1.1 Le territoire

L'arrêté Interdépartemental N°118 du 26 décembre 2018 a porté création du **Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marnais (S2e77)** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le S2e77 est né de la **fusion** le Syndicat du TranprEAUvinois avec le Syndicat du Nord-Est (SNE77).

Il assure la compétence **Production, Transport et Distribution** d'eau potable sur **132 communes**.

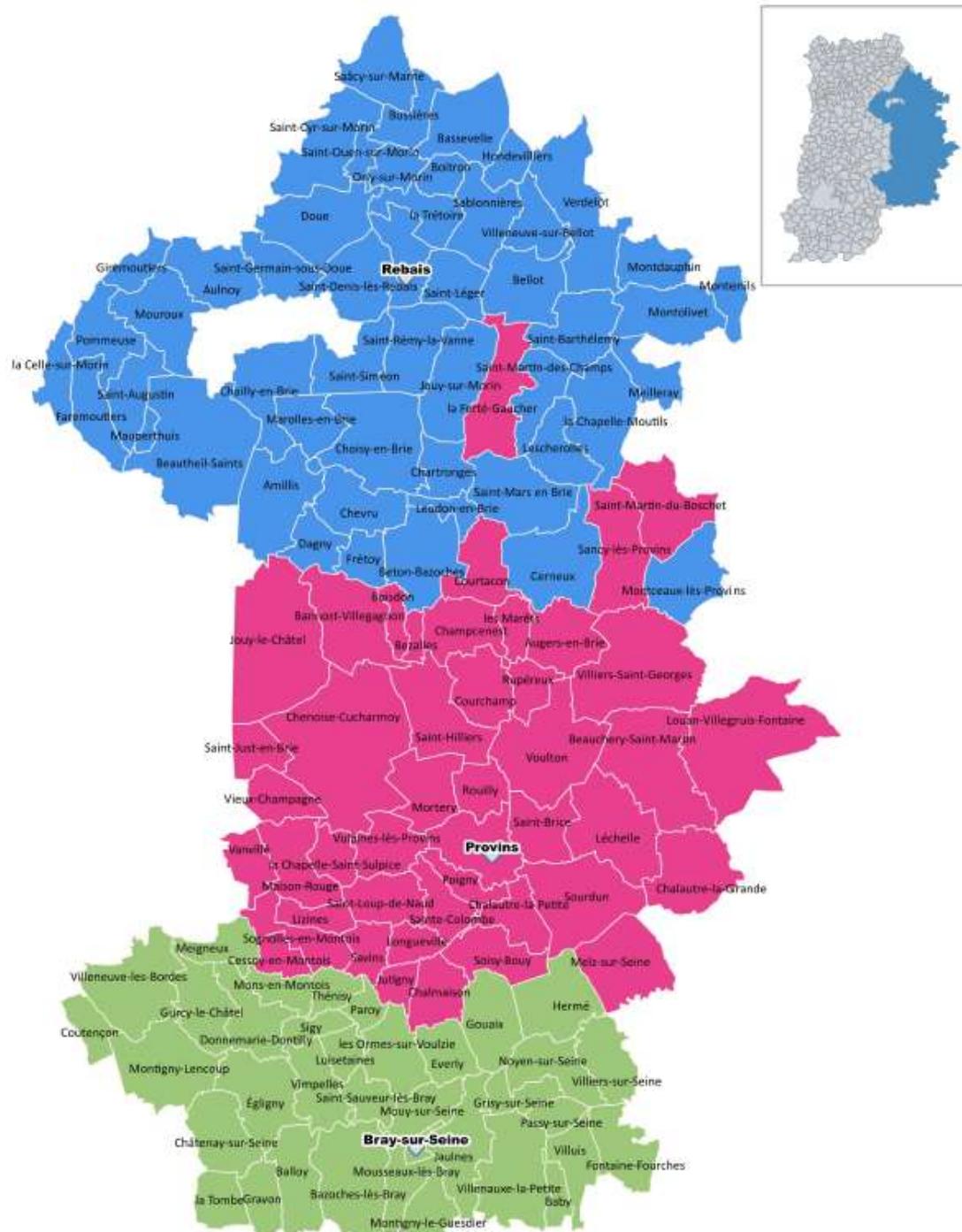
Le S2e77 évolue sur les intercommunalités suivantes :

- 31 communes de la Communauté de Communes des 2 Morin,
- 39 communes de la Communauté de Communes du Provinois,
- 17 communes de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie,
- 3 communes de la Communauté de Communes Brie Nangissienne,
- 42 communes de la Communauté de Communes de Bassée Montois.



Le S2e77 est organisé selon **trois zones budgétaires** :

- La zone Nord correspondant à l'ancien Syndicat du Nord-Est (SNE 77),
- La zone TransprEAUvinois correspondant à l'ancien Syndicat du TranprEAUvinois,
- La zone Bassée Montois correspond à la Communauté de Communes de Bassée Montois à l'exception des communes de la Communauté de Communes ayant adhéré à l'ancien Syndicat du TransprEAUvinois.



COMMUNES	INTERCOMMUNALITE	ZONE S2E77
AMILLIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
AUGERS-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
AULNOY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BABY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BALLOY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BANNOST-VILLEGAGNON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BASSEVELLE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BAZOCHE-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BEAUCHERY-ST-MARTIN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BEAUTHEIL-SAINTS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BETON-BAZOCHE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BEZALLES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOISDON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOITRON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BRAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BUSSIERES	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CERNEUX	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
CESSOY-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAILLY-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHALAUTRE-LA-GRAINDE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALAUTRE-LA-PETITE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALMAISON	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAMPCENEST	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHARTRONGES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
CHATENAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
CHENOISE-CUCHARMAY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHEVRU	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHOISY-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
COURCHAMP	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COURTACON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COUTENCON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DAGNY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
DONNEMARIE-DONTILLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
EGLIGNY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
EVERLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FAREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
FONTAINE-FOURCHES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FRETOY	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
GIREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
GOUAIX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRAVON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRISY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GURCY-LE-CHATEL	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HERME	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HONDEVILLIERS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
JAULNES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
JOUY-LE-CHATEL	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
JOUY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
JUTIGNY	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS

LA CELLE-SUR-MORIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
LA CHAPELLE-MOUTILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LA TOMBE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LA TRETOIRE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA-FERTE-GAUCHER	CC DES DEUX MORIN	PROVINOIS
LECHELLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES MARETS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES ORMES SUR VOULZIE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LESCHEROLLES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LEUDON-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LIZINES	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
LONGUEVILLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LUISETAINES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MAROLLES-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MAUPERTHUIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MEIGNEX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MEILLERAY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MELZ-SUR-SEINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MONS-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTCEAUX-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
MONTDAUPHIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTENILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTIGNY-LE-GUESDIER	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTIGNY-LENCOUP	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTOLIVET	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MORTERY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MOUROUX	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MOUSSEAUX-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MOUY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
NOYEN-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
ORLY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
PAROY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
PASSY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
POIGNY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
POMIMEUSE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
ROUILLY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
RUPEREUX	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAACY-SUR-MARNE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SABLONNIERES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-AUGUSTIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SAINT-BARTHELEMY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-BRICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-CYR-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINTE-COLOMBE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-HILLIERS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS

SAINT-JUST-EN-BRIE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
SAINT-LEGER	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-Loup-DE-NAUD	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-Ouen-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-REMY-LA-VANNE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SAINT-SIMEON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SANCY-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAVINS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SIGY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SOISY-BOUY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SOURDUN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
THENISY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VANVILLE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VERDELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VIEUX-CHAMPAGNE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VILLENAUXE-LA-PETITE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-LES-BORGES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VILLIERS-SAINT-GEORGES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VILLIERS-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLUIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VIMPELLES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VOULTON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VULAINES-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS

## 1.2 Les missions du service public d'eau potable

Le S2e77 porte les missions de **Production, Transport et Distribution d'eau potable**. Il a pour vocation l'organisation du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes. Il a qualité notamment :

- Pour étudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable,
- Pour assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement,
- Pour établir le règlement de service,
- Pour fixer le prix de l'eau.

Ces missions principales se décomposent selon 3 actions :

### **La gestion de la ressource et sa préservation**

Afin d'être en mesure de garantir une eau de bonne qualité, les ressources en eau utilisées par le Syndicat font l'objet d'un suivi régulier, tant quantitatif que qualitatif.

Dans le cadre de rôle de producteur d'eau potable, le S2e77 est tenu par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public) **d'établir des périmètres de protection** autour de chaque captage qu'il exploite.

### **Etudier et concevoir une gestion patrimoniale**

Les ressources puisées dans le milieu naturel font ensuite l'objet de traitement adapté par les différentes installations de production d'eau. L'eau ainsi traitée est ensuite acheminée vers les ouvrages de stockage. La distribution d'eau est ensuite réalisée à partir de réseaux gravitaires ou en pression permettant ainsi l'alimentation en eau de l'ensemble des abonnés du territoire. Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (Loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

Le S2e77 assure la mise en place **une gestion patrimoniale efficiente** pour pérenniser le patrimoine enterré de canalisations à l'attention des générations futures.

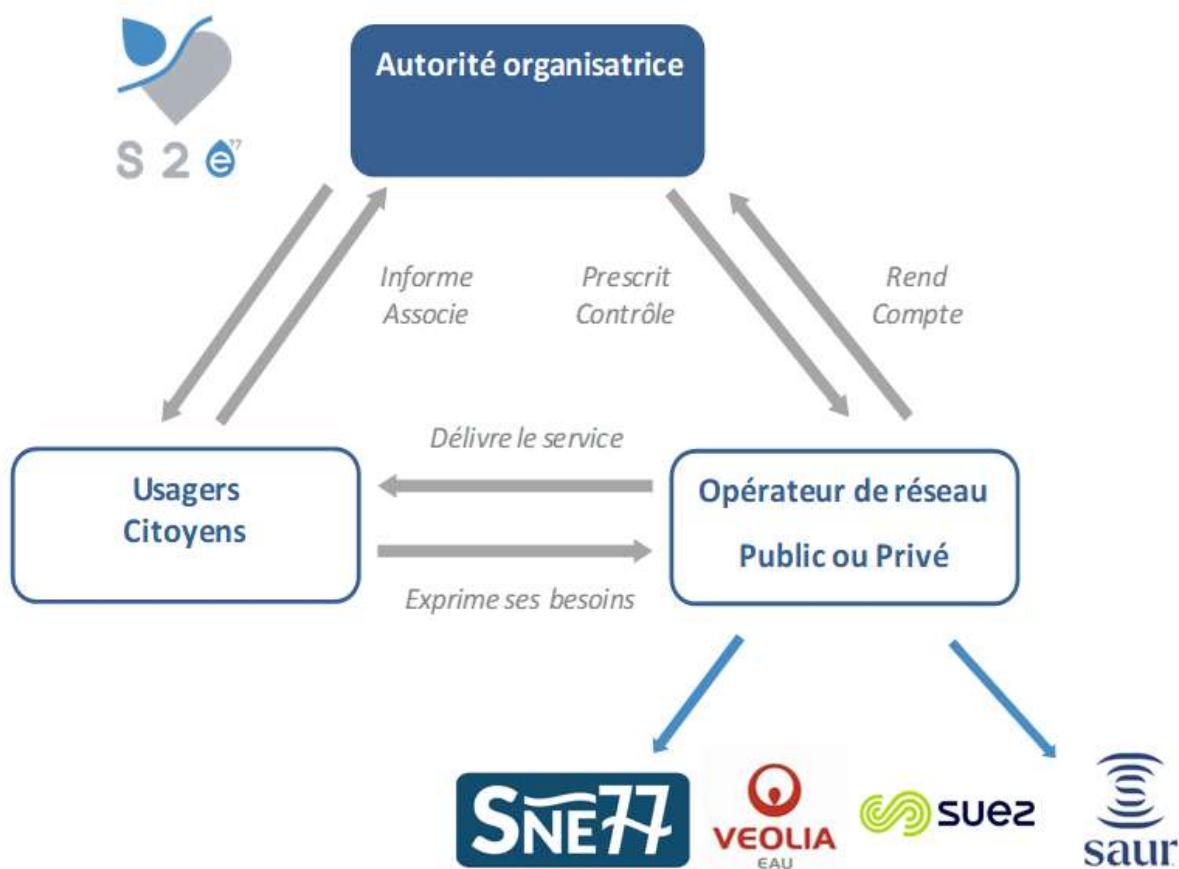
Cette gestion patrimoniale est établie par la réalisation :

- D'études amont du système d'alimentation en eau pour trouver les **solutions techniques appropriées** aux besoins et enjeux d'aujourd'hui et demain,
- D'études diagnostiques pour établir les programmes de **réhabilitation des ouvrages** nécessaires au service public de l'eau,
- Des programmes de **renouvellement de réseaux** pour conserver un patrimoine opérationnel et une qualité de service optimale.

## Définir les modes d'exploitation et contrôler les exploitants

L'**exploitation quotidienne** des ouvrages et réseaux est déléguée à des exploitants. Ces exploitants peuvent être la **Régie SNE77** ou des **sociétés privées** où l'exploitation est déléguée dans le cadre de contrats de délégation de service public. Dans le cadre de nos missions, le Syndicat S2e77 assure :

- Le choix du mode d'exploitation,
- Le contrôle permanent.



## 1.3 Le mode de gestion

**Le S2e77 porte l'investissement et les exploitants assurent le fonctionnement.**

La répartition des obligations est la suivante :

MISSIONS	NATURE	EXPLOITANTS	SYNDICAT S2E77
Gestion du service	Application du règlement de service	X	
	Exploitation et entretien courant des installations	X	
	Suivi de la qualité de l'eau	X	
Gestion des abonnés	Accueil des abonnés	X	
	Relève des compteurs	X	
	Facturation	X	
	Traitement réclamations	X	
	Entretien des compteurs	X	
Gestion du patrimoine	Renouvellement des compteurs	X	
	Renouvellement des équipements électromécaniques	X	
	Renouvellement des réseaux		X
	Réhabilitation des installations		X
	Génie-civil et ouvrages		X
	Construction nouveaux ouvrages		X

En 2024, sur les 132 communes, le service est exploité :

- En Régie pour 92 communes,
- En Prestations de Service Public (PS) pour 1 commune,
- En Délégation de Service Public (DSP) pour 39 communes.

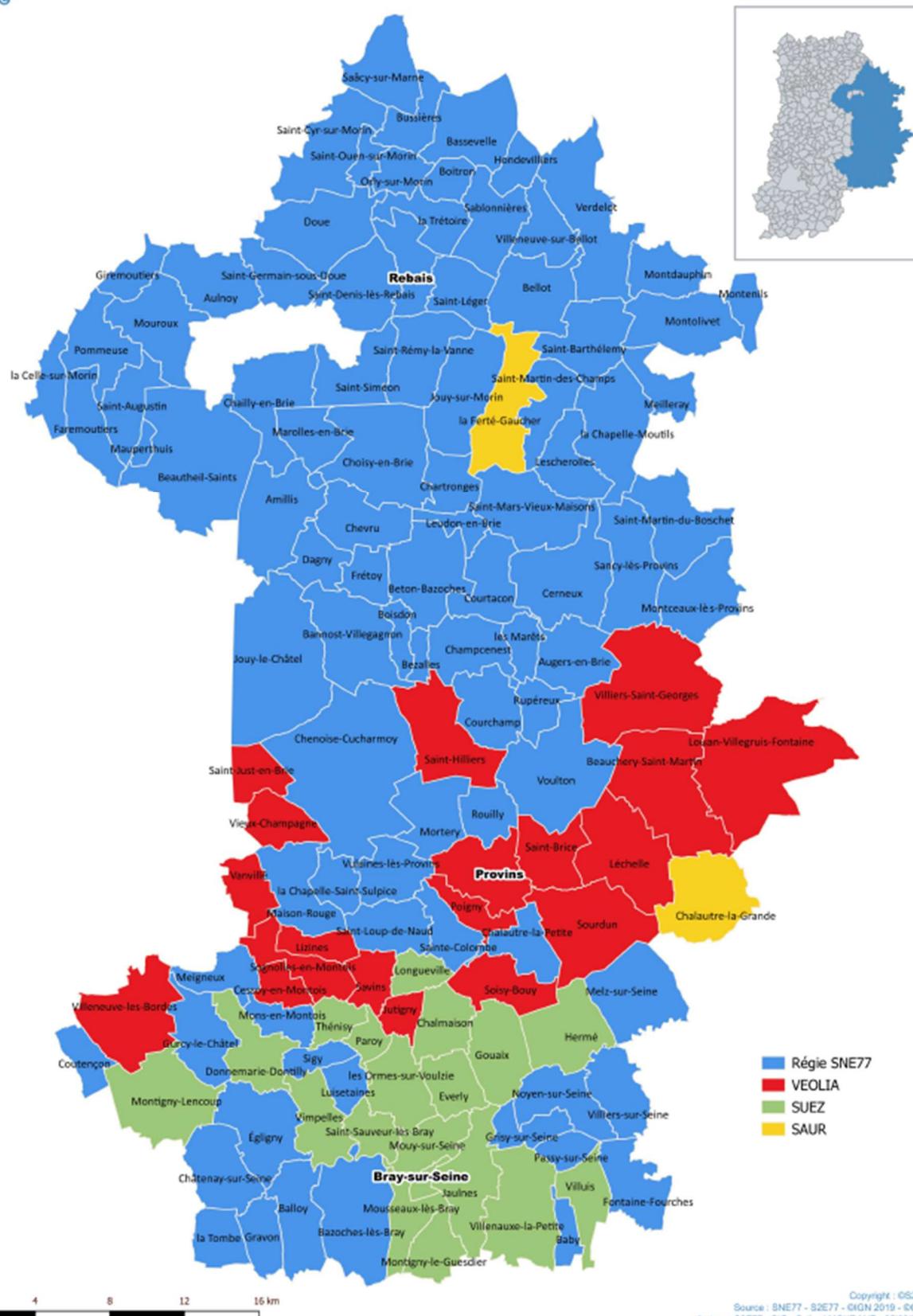


### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	COMMUNES EN REGIE/PS	COMMUNES EN DSP	NOMBRE TOTAL 2024
NORD-EST	51	0	51
PROVINOIS	24	21	45
BASSEE-MONTOIS	18	18	36
<b>NOMBRE TOTAL 2024</b>	<b>93</b>	<b>39</b>	<b>132</b>

S 2 e<sup>77</sup>

## Exploitants : Régie et délégataires, Année 2024



0 4 8 12 16 km

Copyright : OS2E77  
 Source : SNE77 - S2E77 - ©IGN 2019 - ©OSM  
 Auteur : S2E77 - SiG - Salim AMOKRANE - 25/06/2025

COMMUNES	ADHESION AU	CONTRAT	EXPLOITANT
AMILLIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AUGERS-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AULNOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BABY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BALLOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BANNOST-VILLEGAGNON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BASSEVELLE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BAZOCHE-SUR-BRAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEAUCHERY-ST-MARTIN	S2E77	DSP	VEOLIA
BEAUTHEIL-SAINTS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BELLLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BETON-BAZOCHE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEZALLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOISDON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOITRON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BRAY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
BUSSIERES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CERNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CESSOY-EN-MONTAIS	S2E77	DSP	VEOLIA
CHAilly-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALAUTRE-LA-GRANDE	S2E77	DSP	SAUR
CHALAUTRE-LA-PETITE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALMAISON	S2E77	DSP	SUEZ
CHAMPCENEST	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHARTRONGES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHATENAY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHENOISE-CUCHARMOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHEVRU	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHOISY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURCHAMP	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURTACON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COUTENCON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DAGNY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DONNEMARIE-DONTILLY	S2E77	DSP	SUEZ
DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
EGLIGNY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
EVERLY	S2E77	DSP	SUEZ
FAREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FONTAINE-FOURCHES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FRETOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GIREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GOUAIX	S2E77	DSP	SUEZ
GRAVON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GRISY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GURCY-LE-CHATEL	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
HERME	S2E77	DSP	SUEZ
HONDEVILLIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JAULNES	S2E77	DSP	SUEZ

JOUY-LE-CHATEL	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JOUY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JUTIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
LA CELLE-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-MOUTILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TRETOIRE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA-FERTE-GAUCHER	S2E77	DSP	SAUR
LECHELLE	S2E77	DSP	VEOLIA
LES MARETS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LES ORMES SUR VOULZIE	S2E77	DSP	SUEZ
LESCHEROLLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LEUDON-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LIZINES	S2E77	DSP	VEOLIA
LONGUEVILLE	S2E77	DSP	SUEZ
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	S2E77	DSP	VEOLIA
LUISETAINES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAROLLES-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAUPERTHUIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEIGNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEILLERAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MELZ-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONS-EN-MONTOIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTCEAUX-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTDAUPHIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTENILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTIGNY-LE-GUESDIER	S2E77	DSP	SUEZ
MONTIGNY-LENCOUP	S2E77	DSP	SUEZ
MONTOLIVET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MORTERY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUROUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUSSEAUX-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
MOUY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
NOYEN-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ORLY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PAROY	S2E77	DSP	SUEZ
PASSY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
POIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
POMMEUSE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PROVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ROUILLY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
RUPEREUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAACY-SUR-MARNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SABLONNIERES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-AUGUSTIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-BARTHELEMY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77

SAINT-BRICE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-CYR-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINTE-COLOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-HILLIERS	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-JUST-EN-BRIE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-LEGER	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-Loup-de-NAUD	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-REMY-LA-VANNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
SAINT-SIMEON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SANCY-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
SIGY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
SOISY-BOUY	S2E77	PS	VEOLIA
SOURDUN	S2E77	DSP	VEOLIA
THENISY	S2E77	DSP	SUEZ
VANVILLE	S2E77	DSP	VEOLIA
VERDELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VIEUX-CHAMPAGNE	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENAUXE-LA-PETITE	S2E77	DSP	SUEZ
VILLENEUVE-LES-BORDES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLIERS-SAINT-GEORGES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLIERS-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLUIS	S2E77	DSP	SUEZ
VIMPELLES	S2E77	DSP	SUEZ
VOULTON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VULAINES-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77

À noter que des contrats de DSP regroupent plusieurs communes :

- DSP CCMB 5 : Everly, Gouaix, Les Ormes-sur-Voulzie, Paroy, Vimpelles
- DSP Région de Bray-sur-Seine : Bray-sur-Seine, Jaulnes, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray
- DSP SIAPEM : Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois.
- DSP Provins et Poigny.

## 1.4 Les usagers du service

Sur le périmètre du S2e77, la population desservie par le service public de l'eau potable est de **112 431** d'après le dernier recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Le nombre d'abonnés correspond au nombre d'usagers du service public de l'eau potable et il est de **51 871 abonnés** au 31 décembre 2024.

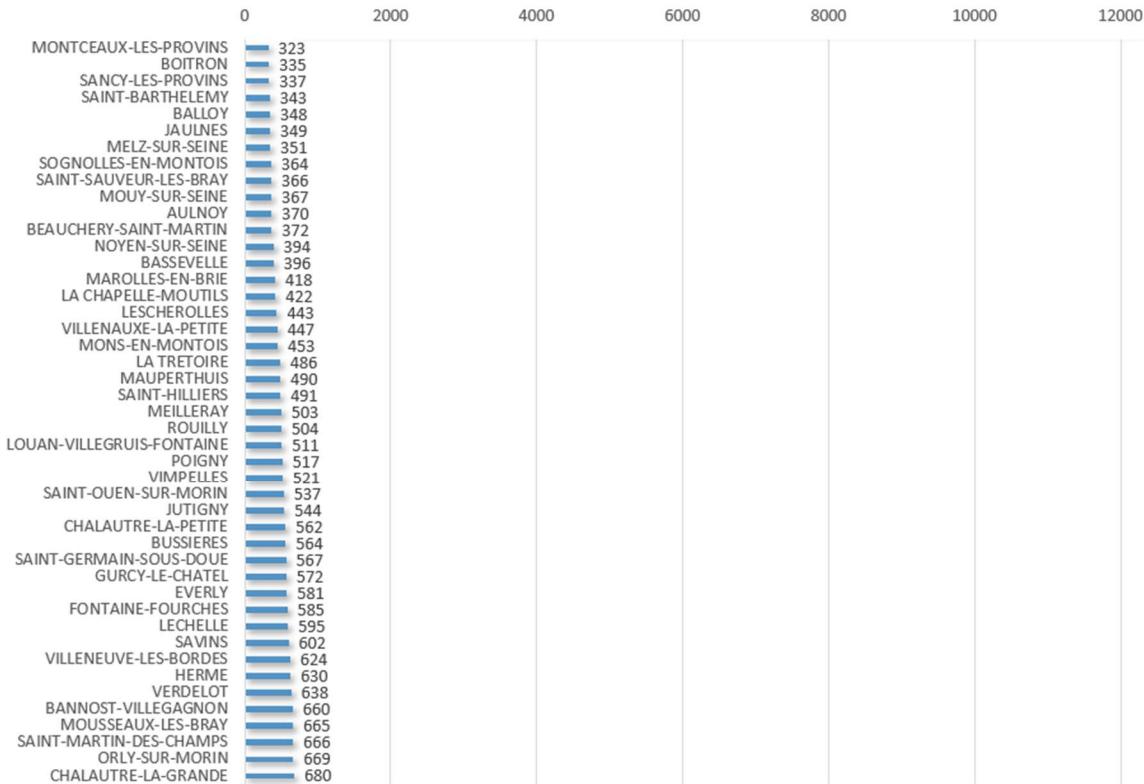
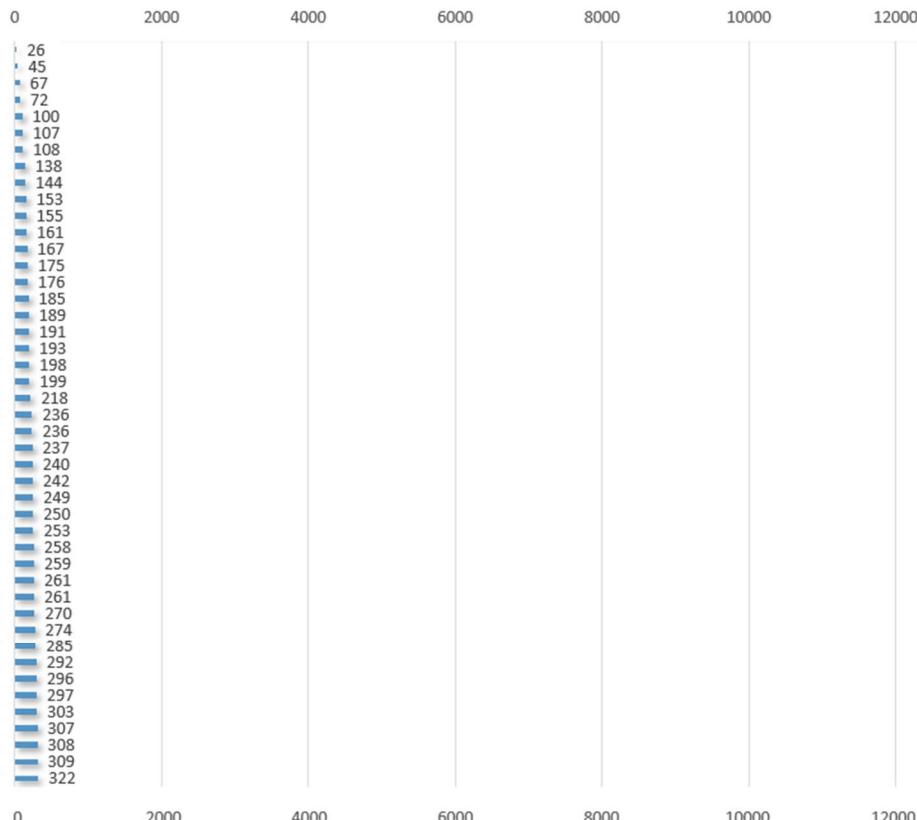


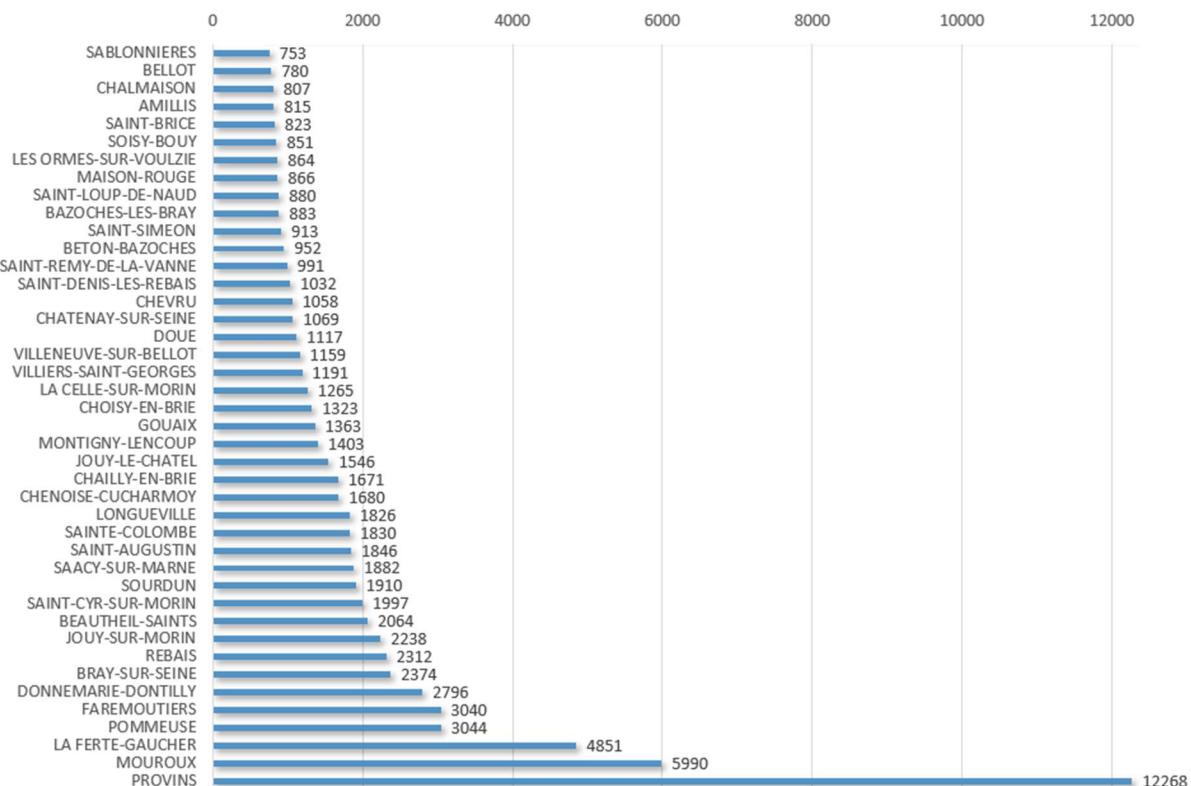
**Le S2e77 dessert en eau potable 112 431 habitants. Le nombre d'usagers du service de l'eau potable est de 51 871 abonnés.**

**Le nombre d'habitants par abonné sur le territoire du S2e77 en 2024 est identique à l'exercice 2023 et il est de 2,17 habitants par abonnés. Cet indicateur témoigne d'un habitat à tendance pavillonnaire.**



ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'HABITANTS			NOMBRE D'ABONNES			RATIO
	2023	2024	% EVOL.	2023	2024	% EVOL	
NORD-EST	49 297	49 427	0,3%	23 036	23 168	0,6%	2,13
PROVINOIS	42 218	42 031	-0,4%	18 606	18 635	0,2%	2,26
BASSEE-MONTOIS	21 004	20 973	-0,1%	10 180	10 068	-1,1%	2,08
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>112 519</b>	<b>112 431</b>	<b>-0,1%</b>	<b>51 822</b>	<b>51 871</b>	<b>0,1%</b>	<b>2,17</b>





## 2 Les caractéristiques techniques du service

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code.

En raison des spécificités du territoire du S2e77, et notamment de par l'existence d'un découpage par modes d'exploitation et par zones budgétaires, une adaptation de la méthodologie a été retenue, comprenant notamment :

- Une analyse des données à la fois consolidées et réparties par zone budgétaire ou par Unités de Distribution (UD) afin de permettre une lecture pertinente des activités du Syndicat ;
- Une mise en perspective des données par rapport aux années précédentes lorsque cela est possible en raison des variations de périmètres dues à l'intégration de nouvelles communes.

Les principaux équipements liés au service public de l'eau potable au sein du S2e77 sont des équipements de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution. D'autres équipements comme les surpresseurs et régulateurs de pression et/ou débit sont nécessaires au bon déroulement de la distribution en eau potable mais ne sont pas détaillés dans le présent rapport.

En synthèse, à l'échelle du S2e77, en 2022 le patrimoine est le suivant.



**44 captages**



**8 usines de traitement**



**13 imports et exports en gros**



**142 ouvrages de stockage**



**2 021 kilomètres de réseau d'eau potable**

Afin d'améliorer la lisibilité, les tableaux présentant les équipements sont découpés ci-après par unités de distribution.

## 2.1 Définition des Unités de Distribution

Les unités de distribution définissent un ensemble de canalisations d'eau potable partageant la même qualité de l'eau potable distribuée.



### Faits marquants 2023/2024

En 2024, les travaux du TransprEAUvinois sont arrivés à terme en fin d'année. L'ensemble des communes prévues ont été raccordées au TransprEAUvinois et les 131 kilomètres de réseau ont été mis en service. Le nombre d'unité de distribution a donc diminué.

À noter que le découpage en unités de distribution ne se superpose pas aux limites communales : une commune peut être sur plusieurs unités de distribution selon les hameaux. Cela est spécifié dans les tableaux ci-dessous. Sont aussi spécifiées, les communes non adhérentes au S2e77 mais qui sont alimentées tout en partie à partir du réseau du S2e77. Elles sont au nombre de 14. Les abonnés sont facturés par l'exploitant du S2e77.

### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2023	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2024
NORD-EST	13	11
PROVINOIS	19	5
BASSEE-MONTOIS	17	17
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>49</b>	<b>35</b>

À noter que sur la zone Nord-Est, l'UDJ-K et l'UDO ont intégré l'UD P18. Pour comparer l'exercice 2023 et l'exercice 2024, le bilan de l'exploitation tient compte de ces UD.

## Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UDA	LA CELLE-SUR-MORIN	FAREMOUTIERS POMMEUSE MOUROUX	COULOMMIERS, GUERARD
UDB	AMILLIS, BEAUTHEIL-SAINTS, BETON-BAZOCHE, CHAILLY- EN-BRIE, CHARTRONGES, CHEVRU, CHOISY-EN-BRIE, DAGNY, FRETOY, LEUDON-EN- BRIE, MAROLLES-EN-BRIE, MAUPERTHUIS, SAINT- AUGUSTIN	FAREMOUTIERS POMMEUSE JOUY-SUR-MORIN MOUROUX SAINT-SIMEON	TOUQUIN
UDD	BASSEVELLE, BOITRON, BUSSIERES, HONDEVILLIERS, LA TRETOIRE, ORLY-SUR- MORIN, SABLONNIERES	DOUE REBAIS SAINT-LEGER	
UDE	AULNOY, GIREMOUTIERS, SAINT-DENIS-LES-REBAIS, SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	DOUE	CHAUFFRY COULOMMIERS
UDF-UDG	BELLOT, MONTDAUPHIN, MONTENILS, MONTOLIVET, SAINT-BARTHELEMY, VILLENEUVE-SUR-BELLOT	JOUY-SUR-MORIN SAINT-LEGER VERDELLOT	LA CELLE-SOUS- MONTMIRAIL, VENDIERES, VIELS-MAISONS
UDH		VERDELLOT	
UDI	SAACY-SUR-MARNE, SAINT-OUEN-SUR-MORIN	SAINT-CYR-SUR-MORIN	CITRY-SUR-MARNE, JOUARRE, LUZANCY, RUEIL-EN-BRIE
UDJ-UDK	LA CHAPELLE-MOUTILS, LESCHEROLLES, MEILLERAY, SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CERNEUX, LA FERTE-GAUCHER, SANCY-LES-PROVINS	VILLENEUVE-LA-LIONNE
UDL		SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE	REBAIS, SAINT-SIMEON	
UDN		JOUY-SUR-MORIN	
UDO		CERNEUX	
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS		

## Zone Budgétaire Provinos

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON, JOUY-LE-CHATEL		
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE		SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE
UD P13	LONGUEVILLE		
UD P18	AUGERS-EN-BRIE BEAUCHERY-SAINTE-MARTIN BEZALLES BOISDON CESSOY-EN-MONTOIS CHALAUTRE-LA-PETITE CHALMAISON CHAMPCENEST CHENOISE-CUCHARMOY COURTACON JUTIGNY LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE LECHELLE LIZINES LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE MAISON-ROUGE-EN-BRIE MORTERY POIGNY PROVINS ROUILLY RUPEREUX SAINTE-COLOMBE SAINT-BRICE SAINT-HILLIERS SAINT-JUST-EN-BRIE SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET GOUAIX SAVINS SOGNOLLES-EN-MONTOIS SOURDUN VANVILLE VIEUX-CHAMPAGNE VILLIERS-SAINT-GEORGES VOULTON VULAINES-LES-PROVINS	LA FERTE-GAUCHER SANCY-LES-PROVINS SOISY-BOUY	
UD P27	MELZ-SUR-SEINE		

## Zone Budgétaire Bassée Montois

*Nota : la commune de Gouaix est rattachée à une unité de distribution (UP18) de la zone budgétaire du Provinois.*

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD BM1	BABY	VILLENAUXE-LA-PETITE	
UD BM2	BAZOCHE-SUR-SEINE		
UD BM3	CHATENAY-SUR-SEINE, EGLIGNY	LA TOMBE	COURCELLES-EN-BASSEE
UD BM4	COUTENCON		
UD BM5	FONTAINE-FOURCHES		
UD BM6	BALLOY, GRAVON		
UD BM7	HERME	SOISY-BOUY	
UD BM8	BRAY-SUR-SEINE, DONNEMARIE-DONTILLY, JAULNES, LUISETAINES, MONS-EN-MONTAIS, MOUSSEAUX-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, PAROY, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SIGY, THENISY, VIMPELLES	GRISY-SUR-SEINE	
UD BM9	MONTIGNY-LE-GUESDIER		
UD BM10	LES ORMES-SUR-VOULZIE, EVERLY		
UD BM11	NOYEN-SUR-SEINE, VILLIERS-SUR-SEINE		
UD BM12		VILLENAUXE-LA-PETITE, GRISY-SUR-SEINE	
UD BM13	VILLENEUVE-LES-BORGES	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM14	VILLUIS, PASSY-SUR-SEINE		
UD BM15	MONTIGNY-LENCOUP	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM16	MEIGNEUX		
UD BM17		LA TOMBE	



S 2 e'



## Unités de Distribution 2024



Copyright : ©S2E77  
 Source : SNE77 - S2E77 - ©IGN 2019 - ©OSM  
 Auteur : S2E77 - SIG - Salim AMOKRANE - 02/09/2025

## 2.2 Les ressources

Chaque ressource possède un débit et une durée de prélèvement nominaux, c'est-à-dire autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).



**Le S2e77 dispose de 44 captages dont 43 en service. Chaque captage alimente une ou plusieurs Unité de Distribution.**



### Faits marquants 2023/2024

En 2024, avec la mise en service totale du TransprEAUvinois, 16 captages ont été mis à l'arrêt et les 3 captages du champ captant de Champvallon situé à Villiers-sur-Seine ont été mis en service.

Sur la zone Nord-Est, le captage Amillis 3 situé sur le champ captant d'Amillis a été créé.

Sur la zone Bassée Montois, le captage de Bazoches-lès-Bray F1 a été abandonné pour des raisons de vétusté.

### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES 2023	NOMBRE DE CAPTAGES 2024
NORD-EST	21	20
PROVINOIS	23	10
BASSEE-MONTOIS	15	14
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>67</b>	<b>44</b>

## Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UDA	AMILLIS 1 AMILLIS 2 AMILLIS 3 BEAUTHEIL 1 BEAUTHEIL 2	
UDB	DAGNY 2	EN PARTIE
UDD	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2	
UDE	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2 DOUE	
UDF-UDG	VERDELLOT BASSE CROIX VERDELLOT LE MONT	
UDH	MELANGE UDD ET UDF-UDG	
UDI	SAACY-SUR-MARNE	EN PARTIE
UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (A L'ARRET)	IMPORT TRANSPREAUVOIS
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1 SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2 SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1 JOUY-SUR-MORIN 2	
UDO	-	IMPORT TRANSPREAUVOIS
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	

## Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	
UD P13	LONGUEVILLE 1	
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1 NOYEN-SUR-SEINE P2 NOYEN-SUR-SEINE P3 NOYEN-SUR-SEINE F3 VILLIERS SUR SEINE F1 VILLIERS SUR SEINE F2 VILLIERS SUR SEINE F3	
UD P26	-	EN TOTALITE
UD P27	-	EN TOTALITE

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD BM1	BABY	
UD BM2	BAZOCHE LES BRAY F2	
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	
UD BM4	COUTENCON	
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	
UD BM6	GRAVON	
UD BM7	HERMÉ	
UD BM8	JAULNES	
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	
UD BM14	VILLUIS	
UD BM15	-	EN TOTALITE
UD BM16	-	EN TOTALITE
UD BM17	-	EN TOTALITE

Les ressources mises à l'arrêt sur l'exercice précédent sont les suivantes.

Ce patrimoine reste à entretenir et à surveiller ; ces ouvrages sont donc comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

CAPTAGES	MIS A L'ARRET	CAPTAGES	MIS A L'ARRET
CHALAUTRE-LA-PETITE	2021	VILLIERS-SAINT-GEORGES	2024
CHALMAISON	2021	AUGERS – Coëffrin	2024
CUCHARMOY	2021	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	2024
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	2021	AUGERS – Bourg	2024
LONGUEVILLE 2	2021	LOUAN	2024
SAINT-LOUP-DE-NAUD	2021	VILLEGRUIS	2024
VIEUX-CHAMPAGNE	2021	SAINT-HILLIERS	2024
VULAINES-LES-PROVINS	2021	COURTACON	2024
LESCHEROLLES	2024	LA FERTE-GAUCHER (Bégonnerie)	2024
ROUILLY	2024	LA FERTE-GAUCHER (Colonnes)	2024
MORTERY	2024	LA FERTE-GAUCHER (St Martin des Champs 2)	2024
COURCHAMP	2024	LA FERTE-GAUCHER (Delisle - privé)	2024
CERNEUX	2024	VILLIERS-SAINT-GEORGES	2024
SANCY-LES-PROVINS	2024	AUGERS – Coëffrin	2024

## 2.3 La production

Lorsque la ressource ne présente pas les critères de qualité réglementaires pour être consommée, il est nécessaire de la traiter. Grâce à des usines de traitement de l'eau intégrant des procédés de traitement adaptés, la ressource est potabilisée afin d'être conforme à la réglementation.



**Le S2e77 dispose de 8 usines de traitement.**

**Conformément à la réglementation, les autres ressources sont uniquement désinfectées par chloration.**

### Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UDA	USINE D'EPIEDS	BEAUTEIL-SAINTS	PESTICIDES ET SELENIUM
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	HONDEVILLIERS	PESTICIDES ET NITRATES
UDF-UDG	USINE DE VERDELLOT	VERDELLOT	PESTICIDES
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	MONTCEAUX-LES-PROVINS	PESTICIDES

### Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	LONGUEVILLE	PESTICIDES
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVOINOIS	HERME	FER

### Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD BM3	USINE DE CHATENAY	CHATENAY-SUR-SEINE	FER
UD BM10	USINE DES ORMES	LES ORMES-SUR-VOULZIE	PESTICIDES ET NITRATES

## 2.4 Les achats et ventes en gros d'eau

En complément de l'eau produite sur le territoire du S2e77, **des achats d'eau à des Collectivités extérieures** sont réalisés. Ces achats d'eau ont plusieurs objectifs :

- Assurer l'alimentation en eau lorsqu'il n'y a pas de captages,
- Compléter la production lorsque les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer les besoins en eau,
- Assurer une sécurisation et pouvoir se secourir mutuellement en cas de dysfonctionnement ou de crise.



**Le S2e77 dispose de 13 interconnexions d'import et/ou export d'eau avec des Collectivités extérieures.**

### Zone Budgétaire Nord-Est

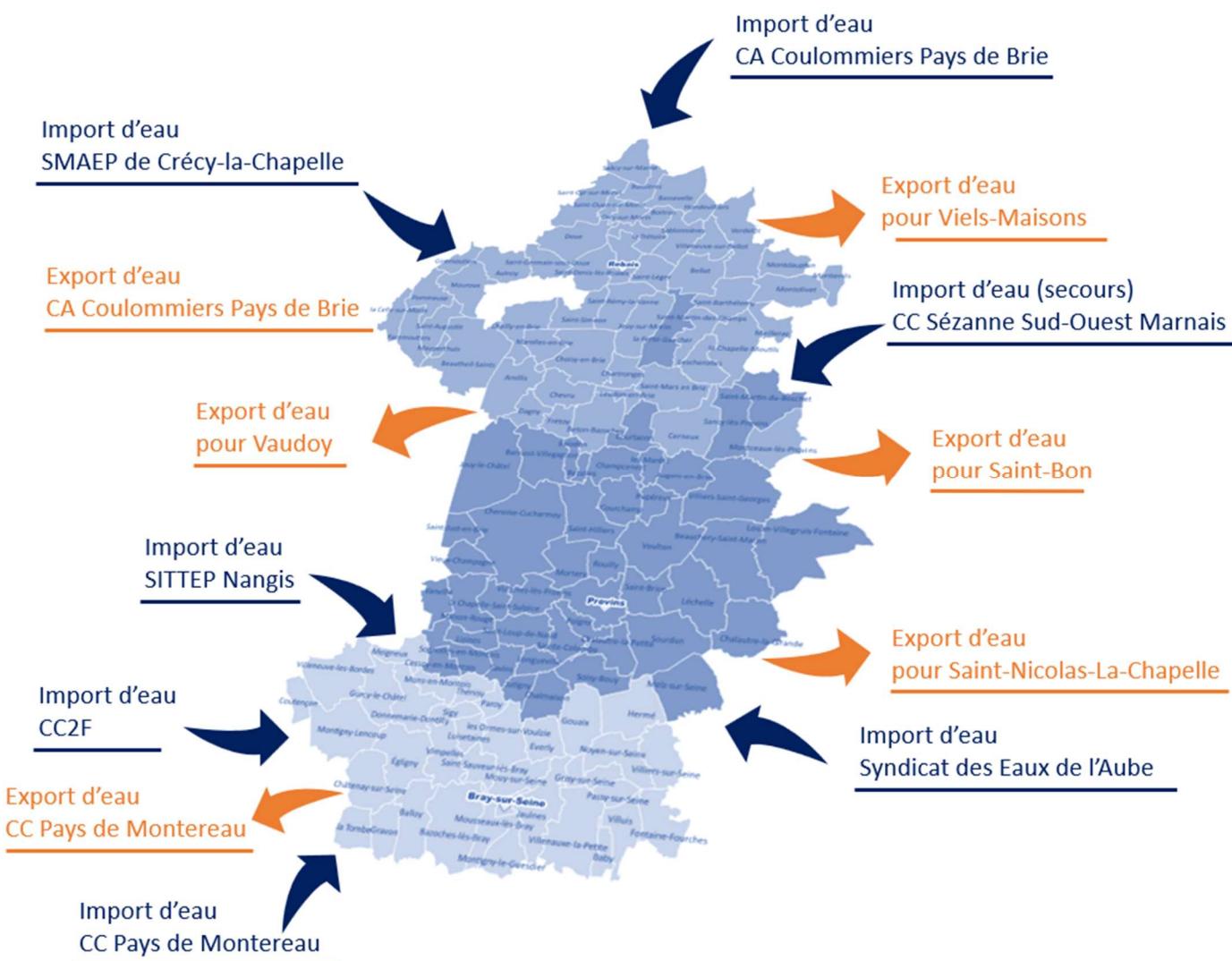
UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UDB	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DE CRECY-LA-CHAPELLE
UDI	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Depuis UDE	EXPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Depuis UDH	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VIELS-MAISONS
Depuis UDQ	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-BON
Depuis UDB	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VAUDOY

### Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD P26	SECOURS IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS
UD P27	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (SDDEA)
Depuis UD P5	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD BM3	EXPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU
UD BM15	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 FLEUVES (CC2F)
UD BM16	IMPORT D'EAU	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT ET TRANSPORT D'EAU POTABLE (SITTEP NANGIS)
UD BM17	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU



## 2.5 Le stockage

L'eau traitée et/ou achetée en gros est ensuite stockée dans des châteaux d'eau, des réservoirs enterrés ou des réservoirs au sol.



**Les équipements de stockage du S2e77 sont au nombre de 142 ouvrages de stockage.**



### Faits marquants 2023/2024

En 2024 avec la mise en service du TransprEAUvinois, 10 ouvrages de stockage ont été mis à l'arrêt.

L'année 2024 fut aussi marquée par la mise à l'arrêt des 2 châteaux d'eau vieillissants et de faible capacité sur la commune de Mouroux et la mise en service du nouveau château d'eau de 400 m3.



### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'OUVRAGES 2023	NOMBRE D'OUVRAGES 2024	CAPACITE TOTALE M3
NORD-EST	58	55	15 680
PROVINOIS	64	55	18 860
BASSEE-MONTOIS	32	32	7 465
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>154</b>	<b>142</b>	<b>42 005</b>

### Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UDA	7	4 450
UDB	8	2 660
UDD	5	1 250
UDE	4	780
UDF-UDG	7	1 630
UDH	2	320
UDI	2	700
UDJ-UDK	8	1 300
UDL	2	250
UDM	5	1 360
UDN	3	680
UDO	1	150
UDQ	1	150

### Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD P3	4	800
UD P5	1	150
UD P13	1	500
UD P18	49	17 210
UD P27	1	200

### Zone Budgétaire Bassée Montois

*Nota : l'ouvrage de stockage de Gouaux est rattaché à une unité de distribution (UP18) de la zone budgétaire du Provinois.*

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD BM1	1	100
UD BM2	1	200
UD BM3	2	450
UD BM4	1	50
UD BM5	1	300
UD BM6	1	200
UD BM7	2	290
UD BM8	11	3 515
UD BM9	1	300
UD BM10	2	330
UD BM11	2	500
UD BM12	1	200
UD BM13	1	250
UD BM14	1	200
UD BM15	3	600
UD BM16	1	150
UD BM17	0	-

## 2.6 La distribution

L'alimentation en eau potable est assurée par les ouvrages de stockage et le réseau de canalisations enterrées. La distribution d'eau aux abonnés est ensuite assurée par les branchements et comptabilisées par des compteurs.



**Le linéaire de canalisations d'eau potable sur le territoire du S2e77 est d'environ 2 021 kilomètres.**

**Le nombre d'habitants au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 est de 56 habitants / kilomètre.**

**Le nombre d'abonnés au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 est de 39 abonnés / kilomètre, ce qui témoigne d'un réseau type intermédiaire au regard de la classification de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.**



### Faits marquants 2023/2024

Le linéaire de réseau d'eau potable du S2e77 a augmenté en 2024 du fait :

- De la mise en service finale du TransprEAUvinois soit 41 kilomètres de réseau sur la zone Provinois.
- De l'intégration de l'interconnexion entre Paroy et Les Ormes-sur-Voulzie soit 1,5 kilomètres sur la zone Bassée Montois.



### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	LINEAIRE 2023	LINEAIRE 2024	ABONNES 2024	DENSITE 2024 (AB. / KM)	TYPOLOGIE DE RESEAU
NORD-EST	952	966	23 168	42	Intermédiaire
PROVINOIS	693	735	18 635	39	Intermédiaire
BASSEE-MONTOIS	319	320	10 068	32	Intermédiaire
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>1 965</b>	<b>2021</b>	<b>51 871</b>	<b>39</b>	Intermédiaire

### Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2023	LINEAIRE 2024	ABONNES 2024	DENSITE 2024	TYPOLOGIE DE RESEAU
UDA	99 497	99 497	5 052	20	Rural
UDB	279 952	279 952	6 108	46	Intermédiaire
UDD	108 442	108 442	1 957	55	Urbain
UDE	67 479	67 479	1 438	47	Intermédiaire
UDF-UDG	96 433	96 433	1 580	61	Urbain
UDH	48 768	48 768	502	97	Urbain
UDI	50 114	50 114	1 749	29	Intermédiaire
UDJ-UDK	87 733	87 733	1 282	68	Urbain
UDL	10 300	10 300	454	23	Rural
UDM	59 035	59 035	1 778	33	Intermédiaire
UDN	28 102	28 102	959	29	Intermédiaire
UDO	8 354	8 354	135	62	Urbain
UDQ	8 065	8 065	174	46	Intermédiaire

### Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2023	LINEAIRE 2024	ABONNES 2024	DENSITE 2024	TYPOLOGIE DE RESEAU
UD P3	60 394	60 394	1 062	57	Urbain
UD P5	17 159	17 159	320	54	Urbain
UD P13	15 671	15 626	759	21	Rural
UD P18	592 738	633 724	16 918	37	Intermédiaire
UD P27	7 940	7 940	194	41	Intermédiaire

### Zone Budgétaire Bassée Montois

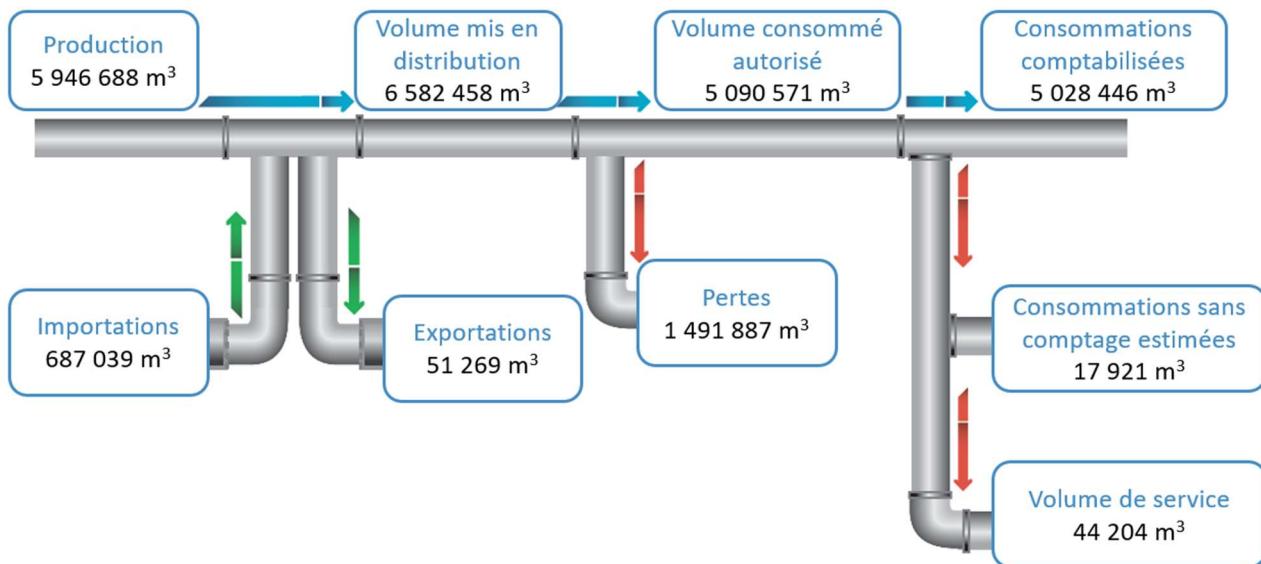
UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2023	LINEAIRE 2024	ABONNES 2024	DENSITE 2024	TYPOLOGIE DE RESEAU
UD BM1	3 083	3 083	58	53	Urbain
UD BM2	9 602	9 602	444	22	Rural
UD BM3	22 420	22 420	637	35	Intermédiaire
UD BM4	2 427	2 427	136	18	Rural
UD BM5	8 121	8 121	304	27	Intermédiaire
UD BM6	20 125	20 125	277	73	Urbain
UD BM7	11 163	11 189	327	34	Intermédiaire
UD BM8	127 324	128 709	4 099	31	Intermédiaire
UD BM9	3 401	3 401	151	23	Rural
UD BM10	17 313	17 313	710	24	Rural

UD BM11	16 750	16 750	396	42	Intermédiaire
UD BM12	16 911	16 911	325	52	Urbain
UD BM13	16 604	16 604	336	49	Intermédiaire
UD BM14	6 443	6 443	178	36	Intermédiaire
UD BM15	30 095	30 092	847	36	Intermédiaire
UD BM16	3 084	3 084	116	27	Intermédiaire
UD BM17	3 887	3 887	109	36	Intermédiaire

## 3 Le bilan de l'exploitation

Le bilan de l'exploitation permet d'analyser les volumes prélevés, produits, achetés, vendus et consommés sur le territoire. Ce bilan permet ensuite de calculer les indices de performance tel que le rendement de réseau et d'identifier les volumes de pertes.

### Schéma des volumes à l'échelle du S2e77



### Faits marquants 2023/2024

Dans les paragraphes suivants, on constatera que les volumes prélevés et produits présentent une légère baisse entre 2023 et 2024 qui reste cependant moins importante que les années précédentes.



Les volumes importés ont légèrement augmenté notamment des travaux sur le champ captant d'Amillis (UDA) qui ont nécessité l'arrêt du champ captant sur plusieurs mois et donc le recours à l'import au SMAEP de Crécy-la-Chapelle via l'UDB.

Les volumes exportés présentent quant à eux une baisse ; tendance inverse de ce qui était observé ces dernières années.

Les volumes consommés autorisés sont quant à eux stables

Les pertes en eau en 2024 à l'échelle du Syndicat, de l'ordre de 1,5 millions de m<sup>3</sup> sont en baisse depuis la création du Syndicat : en 2020, les pertes en eau s'établissaient à environ 2,0 millions de m<sup>3</sup>.

### 3.1 Les volumes prélevés



**Pour l'exercice 2024, le S2e77 a prélevé 6 082 708 m<sup>3</sup> d'eau pour desservir en eau potable ses 132 communes.**

**L'ensemble des ressources prélevées pour la production d'eau potable est d'origine souterraine.**



#### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRELEVE 2023	VOLUME PRELEVE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 333 974	2 097 506	-236 468	-10,1%
PROVINOIS	2 701 649	2 968 084	266 435	9,9%
BASSEE-MONTOIS	1 035 281	1 017 118	-18 163	-1,8%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>6 070 904</b>	<b>6 082 708</b>	<b>11 804</b>	<b>0,2%</b>



#### Faits marquants 2023/2024

On note des variations importantes pour les UD suivantes de la Zone Nord-Est :

- UDA et UDB : les travaux sur le champ captant d'Amillis ont nécessité un arrêt du champ captant pendant plusieurs mois. La baisse des volumes prélevés sur l'Uda a été compensée par des imports d'eau et des transferts depuis l'UDB d'où des volumes prélevés sur l'UDB plus importants. : forte augmentation des volumes prélevés du fait des besoins en volume de service pour la désinfection du nouveau réseau du TransprEAUvinois.
- UDJ-K et UDO : arrêt des prélèvements à la suite du raccordement des communes au TransprEAUvinois.
- UDN : baisse des volumes prélevés du fait du raccordement des hameaux sud au TransprEAUvinois.
- UDQ : baisse des volumes prélevés du fait du raccordement en secours au TransprEAUvinois.
- UDL : forte augmentation des volumes prélevés entre 2024 et 2023 car 2023 fut une année de travaux qui a nécessité de privilégier les imports d'eau.
- UDH : forte augmentation des volumes prélevés du fait d'une diminution des volumes importés depuis l'UDD et des volumes vendus à la commune de Viels-Maisons.



**Sur la Zone Provinois, on note :**

- UD P3 : baisse des volumes prélevés à la suite du basculement de Bezalles, Boisdon et Chenoise sur le TransprEAUvinois
- P18 : augmentation des volumes prélevés à la suite du raccordement des communes au TransprEAUvinois.

**Sur la Zone Bassée-Montois, on observe :**

- UD BM3 : baisse des volumes prélevés due à la réparation d'une fuite sous un ru.
- UD BM6 : augmentation des volumes prélevés malgré une baisse des volumes comptabilisés témoignant d'une performance du réseau à la baisse.
- UD BM13 : baisse des volumes prélevés malgré une hausse des volumes comptabilisés résultat du renouvellement de réseau réalisé début 2024.
- UD BM14 : diminution des volumes prélevés due à une diminution des volumes comptabilisés.

### Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2023	VOLUME PRELEVE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	658 470	533 566	-124 904	-19%
UDB	303 023	349 331	46 308	15%
UDD	429 137	450 344	21 207	5%
UDE	49 366	46 481	-2 885	-6%
UDF-UDG	189 566	186 391	-3 175	-2%
UDH	36 147	41 936	5 789	16%
UDI	184 535	177 749	-6 786	-4%
UDJ-UDK	109 080	0	-109 080	-100%
UDL	3 352	4 298	946	28%
UDM	225 079	200 689	-24 390	-11%
UDN	103 746	87 889	-15 857	-15%
UDO	15 659	0	-15 659	-100%
UDQ	26 814	18 832	-7 982	-30%

### Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2023	VOLUME PRELEVE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	261 230	163 469	-97 761	-37%
UD P5	48 553	48 325	-228	0%
UD P13	35 910	32 478	-3 432	-10%
UD P18	2 357 271	2 723 812	285 330	12%

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2023	VOLUME PRELEVE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	10 106	9 949	-157	-2%
UD BM2	44 395	44 011	-384	-1%
UD BM3	97 358	70 823	-26 535	-27%
UD BM4	11 605	11 883	278	2%
UD BM5	34 563	35 170	607	2%
UD BM6	33 163	37 617	4 454	13%
UD BM7	42 395	40 700	-1 695	-4%
UD BM8	523 732	539 041	15 309	3%
UD BM9	20 647	17 464	-3 183	-15%
UD BM10	70 511	72 372	1 861	3%
UD BM11	39 557	36 101	-3 456	-9%
UD BM12	33 587	36 196	2 609	8%
UD BM13	48 846	44 430	-4 416	-9%
UD BM14	24 816	21 361	-3 455	-14%

## 3.2 Les volumes produits



Pour l'exercice 2024, le S2e77 a produit et traité 5 946 688 m<sup>3</sup> d'eau potable.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRODUIT 2023	VOLUME PRODUIT 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 278 102	2 044 828	-233 274	-10,2%
PROVINOIS	2 669 977	2 885 187	215 210	8,1%
BASSEE-MONTOIS	1 025 037	1 016 673	-8 364	-0,8%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>5 973 116</b>	<b>5 946 688</b>	<b>-26 428</b>	<b>-0,4%</b>

Le volume produit total peut différer du volume prélevé puisque les usines de traitement génèrent des pertes d'eau liées à l'exploitation (lavage des installations de traitement, etc.).

Les besoins en eau de chaque usine sont présentés ci-après.

## Faits marquants 2023/2024



L'évolution des besoins usines sur la Zone Nord-Est fait l'objet d'une étude en cours sur les débitmètres entrants et sortants des usines afin de vérifier la véracité des comptages relevés.

Pour l'usine du TransprEAUvinois, les volumes 2023 et d'autant plus 2024 sont exceptionnels du fait de la mise en route de la nouvelle filière de traitement qui a nécessité un volume important d'eau afin d'ensemencer les filtres et développer les bactéries nécessaires à l'élimination du fer présent dans l'eau prélevée.

Pour l'usine de Châtenay-sur-Seine, la modification de l'hydraulique des canalisations de l'usine et le changement du compteur ont permis de fiabiliser le comptage.

### Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2023	BESOINS USINE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	USINE D'EPIEDS	9 414	7 070	-2 344	-25%
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	42 854	43 631	777	2%
UDF-UDG	USINE DE VERDELOT	2 434	582	-1 852	-76%
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	1 170	1 264	94	8%

### Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2023	BESOINS USINE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	0	0	0	0%
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	32 203	82 687	50 484	157%

### Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2023	BESOINS USINE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM3	USINE DE CHATENAY	10 244	445	-9 799	-96%
UD BM10	USINE DES ORMES	0	0	0	0%

### 3.3 Les volumes importés

Afin de compléter les besoins en eau ou de desservir des communes n'ayant de pas captages d'eau, des imports d'eau sont réalisés.



**Pour l'exercice 2024, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a importé 687 039 m<sup>3</sup>.**



#### Faits marquants 2023/2024

Les volumes importés par zone ne correspondent pas à la somme des volumes importés par zone car les volumes importés à l'échelle du S2e77 ne tiennent pas compte des volumes importés (et donc exportés) entre zone.

En effet, la forte augmentation des volumes importés sur la zone Nord-Est est liée au raccordement des unité des distribution UDO, UDN et UDQ au TransprEAUvinois ; ce qui génère des imports de la zone Nord-Est depuis la zone Provinois.

Les volumes importés pour l'UD P18 correspondent à l'import depuis Cerneux (UDO) pour alimenter Augers-en-Brie bourg (UD P18).



#### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME IMPORTE 2023	VOLUME IMPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	494 541	878 956	384 415	77,7%
PROVINOIS	42 300	26 714	-15 586	-36,8%
BASSEE-MONTOIS	120 074	124 039	3 965	3,3%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>656 915</b>	<b>687 039</b>	<b>30 124</b>	<b>4,6%</b>

## Zone Budgétaire Nord-Est

Les imports pour l'UDN, l'UDO et l'UDQ sont des imports internes au S2e77 depuis la zone Provinois.

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2023	VOLUME IMPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDB	493 147	543 971	50 824	10%
UDI	1 394	1 087	-307	-22%
UDJ-K	0	140 231	-	-
UDN	0	5 235	-	-
UDO	0	20 651	-	-
UDQ	0	4 327	-	-

## Zone Budgétaire Provinois

Les imports pour l'UD P18 sont des imports internes au S2e77 depuis la zone Nord-Est.

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2023	VOLUME IMPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P18	0	8 772	-	-
UD P27	20 223	17 942	-2 281	-11%

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2023	VOLUME IMPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM15	101 786	105 227	3 441	3%
UD BM16	10 721	11 545	824	8%
UD BM17	7 567	7 267	-300	-4%

## 3.4 Les volumes exportés

De la même manière, le S2e77 est amené à exporter de l'eau pour des communes extérieures au territoire du Syndicat afin d'assurer leur alimentation en eau potable.



Pour l'exercice 2024, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a exporté 51 269 m<sup>3</sup> d'eau.

# Q MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME EXPORTE 2023	VOLUME EXPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	31 043	35 266	4 223	13,6%
PROVINOIS	20 664	349 369	328 705	1590,7%
BASSEE-MONTOIS	11 038	9 304	-1 734	-15,7%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>62 745</b>	<b>51 269</b>	<b>-11 476</b>	<b>-18,3%</b>

## Zone Budgétaire Nord-Est

Les exports pour l'UDO sont des exports internes au S2e77 vers la zone Provinois.

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2023	VOLUME EXPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UDB	5 390	5 350	-40	-1%
Depuis UDE	323	1 639	1 316	407%
Depuis UDH	15 627	13 152	-2 475	-16%
Depuis UDO	0	8 772	-	-
Depuis UDQ	9 703	6 353	-3 350	-35%

## Zone Budgétaire Provinois

Les exports pour l'UD18 sont des exports internes au S2e77 vers la zone Nord-Est.

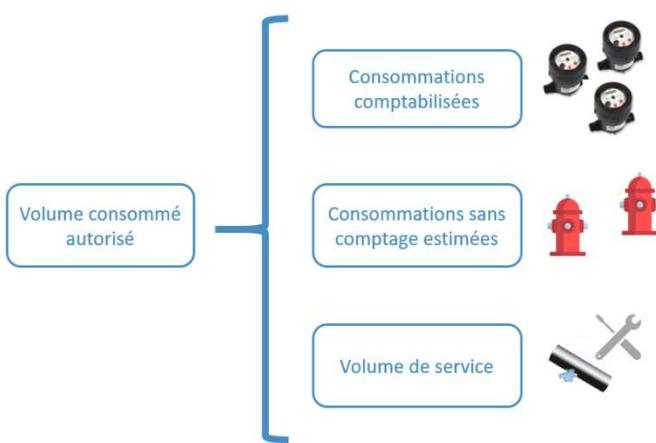
UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2023	VOLUME EXPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UD P5	20 664	15 471	-5 193	-25%
Depuis UD P18	0	170 444	-	-

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2023	VOLUME EXPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UDBM3	11 038	9 304	-1 734	-16%

## 3.5 Les volumes consommés autorisés

Le **volume consommé autorisé** est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.



Les **volumes comptabilisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.

Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

La somme des volumes autorisés non comptés et des volumes comptabilisés représente les volumes consommés autorisés.



**Pour l'exercice 2024, les volumes consommés autorisés sont de 5 090 571 m<sup>3</sup> et se répartissent :**

- **Volume comptabilisé : 5 028 446 m<sup>3</sup>**
- **Volume consommé sans comptage : 17 921 m<sup>3</sup>**
- **Volume de service : 44 204 m<sup>3</sup>**

### 3.5.1 Volumes consommés comptabilisés

Les **volumes comptabilisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.

# Q MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME COMPTABILISE 2023	VOLUME COMPTABILISE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 140 329	2 127 755	-12 574	-0,6%
PROVINOIS	2 011 816	2 022 470	10 654	0,5%
BASSEE-MONTOIS	865 808	878 221	12 413	1,4%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>5 017 953</b>	<b>5 028 446</b>	<b>10 493</b>	<b>0,2%</b>



Pour l'exercice 2024, la consommation moyenne sur le territoire du S2e77 est de :

- 97 m<sup>3</sup> par an et par abonné
- 122 litres par jour et par habitant



## Faits marquants 2023/2024

Les volumes comptabilisés sont relativement stables sur les zones Nord-Est et Provinois. Une légère hausse est observée sur la zone Bassée Montois.

Certaines UD présentent des volumes comptabilisés en baisse. Ces volumes étant le vecteur de recettes du Syndicat, une attention particulière est à porter sur les années à venir notamment pour planifier et continuer les investissements sur le patrimoine Eau Potable.

### Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2023	VOLUME COMPTABILISE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	493 001	491 730	-1 271	0%
UDB	578 873	578 146	-727	0%
UDD	173 623	175 595	1 972	1%
UDE	130 786	133 575	2 789	2%
UDF-UDG	146 667	148 907	2 240	2%
UDH	51 263	45 193	-6 070	-12%
UDI	137 239	139 056	1 817	1%
UDJ-UDK	100 590	108 774	8 184	8%
UDL	36 171	37 346	1 175	3%
UDM	183 539	166 687	-16 852	-9%
UDN	86 150	81 389	-4 761	-6%
UDO	12 092	10 282	-1 810	-15%
UDQ	10 335	11 075	740	7%

## Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2023	VOLUME COMPTABILISE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	97 102	99 155	2 053	2%
UD P5	28 483	21 701	-6 782	-24%
UD P13	73 402	71 342	-2 060	-3%
UD P18	1 795 824	1 812 557	16 733	1%
UD P27	17 006	17 715	709	4%

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2023	VOLUME COMPTABILISE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	4 851	4 496	-355	-7%
UD BM2	33 576	32 881	-695	-2%
UD BM3	54 931	56 419	1 488	3%
UD BM4	9 489	9 939	450	5%
UD BM5	24 437	28 141	3 704	15%
UD BM6	29 293	26 696	-2 597	-9%
UD BM7	30 304	31 871	1 567	5%
UD BM8	396 189	397 581	1 392	0%
UD BM9	16 407	15 839	-568	-3%
UD BM10	59 024	61 663	2 639	4%
UD BM11	28 862	31 031	2 169	8%
UD BM12	30 493	31 134	641	2%
UD BM13	31 435	34 216	2 781	9%
UD BM14	19 292	16 794	-2 498	-13%
UD BM 15	80 356	82 686	2 330	3%
UD BM 16	8 696	9 038	342	4%
UD BM 17	8 172	7 796	-376	-5%

### 3.5.2 Volumes consommés sans comptage

Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	4 994	5 536	542	10,9%
PROVINOIS	11 704	7 589	-4 115	-35,2%
BASSEE-MONTOIS	5 074	4 796	-278	-5,5%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>21 772</b>	<b>17 921</b>	<b>-3 851</b>	<b>-17,7%</b>



## Faits marquants 2023/2024

Sur la zone Nord-Est, les pesées des poteaux incendie n'ont pas eu lieu sur l'exercice 2024. Cependant, un vol d'eau important sur l'UDM est à déplorer.

Sur la zone Provinois, la baisse des volumes sans comptage est liée à un volume important en 2023 du fait du nettoyage des canalisations de transport datant des années 1990.

### Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	742	0	-742	-100%
UDB	1 379	0	-1 379	-100%
UDD	546	0	-546	-100%
UDE	287	0	-287	-100%
UDF-UDG	378	120	-258	-68%
UDH	133	0	-133	-100%
UDI	266	0	-266	-100%
UDJ-UDK	378	0	-378	-100%
UDL	63	0	-63	-100%
UDM	469	5 116	4 647	991%
UDN	119	0	-119	-100%
UDO	178	300	122	69%
UDQ	56	0	-56	-100%

### Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	500	126	-374	-75%
UD P5	75	87	12	16%
UD P13	1 346	446	-900	-67%
UD P18	9 713	6 860	-2 853	-29%
UD P27	70	70	0	0%

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	28	28	0	0%
UD BM2	91	191	100	110%
UD BM3	15	15	0	0%
UD BM4	21	21	0	0%
UD BM5	49	49	0	0%
UD BM6	42	42	0	0%
UD BM7	310	310	0	0%
UD BM8	2 567	2 667	100	4%
UD BM9	116	116	0	0%
UD BM10	911	503	-408	-45%
UD BM11	14	14	0	0%
UD BM12	214	214	0	0%
UD BM13	88	18	-70	-79%
UD BM14	133	133	0	0%
UD BM 15	419	419	0	0%
UD BM 16	28	28	0	0%
UD BM 17	28	28	0	0%

### 3.5.3 Volumes de service

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME DE SERVICE 2023	VOLUME DE SERVICE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	9 276	24 885	15 609	168,3%
PROVINOIS	29 408	11 956	-17 452	-59,3%
BASSEE-MONTOIS	11 431	7 363	-4 068	-35,6%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>50 115</b>	<b>44 204</b>	<b>-5 911</b>	<b>-11,8%</b>



## Faits marquants 2023/2024

Les volumes de service évoluent aussi chaque année en fonction des travaux de renouvellement programmés sur les communes.

La zone Nord-Est a été fortement impactée par les travaux sur le champ captant d'Amillis qui a nécessité des volumes importants d'eau pour forer le nouveau captage et regénérer le captage F1.

Sur la zone Provinois, la baisse des volumes de service est liée à un volume important en 2023 du fait de la désinfection des nouveaux réseaux du TransprEAUvinois et par les essais de réception du chantier en fin d'année en vue de la mise en service du TransprEAUvinois en 2024.

### Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2023	VOLUME DE SERVICE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	1 900	18 606	16 706	879%
UDB	2 481	1 698	-783	-32%
UDD	1 858	1 858	0	0%
UDE	371	300	-71	-19%
UDF-UDG	330	375	45	14%
UDH	90	93	3	3%
UDI	960	749	-211	-22%
UDJ-UDK	379	379	0	0%
UDL	80	80	0	0%
UDM	392	335	-57	-15%
UDN	323	327	4	1%
UDO	35	35	0	0%
UDQ	77	50	-27	-35%

### Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2023	VOLUME DE SERVICE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	1 928	70	-1 858	-96%
UD P5	210	200	-10	-5%
UD P13	1 010	1 105	95	9%
UD P18	26 210	10 531	-15 679	-60%
UD P27	50	50	0	-

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2023	VOLUME DE SERVICE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	25	25	0	-
UD BM2	73	50	-23	-32%
UD BM3	4 449	619	-3 830	-86%
UD BM4	15	16	1	7%
UD BM5	75	75	0	-
UD BM6	70	70	0	-
UD BM7	765	320	-445	-58%
UD BM8	2 628	3 388	760	29%
UD BM9	300	350	50	17%
UD BM10	730	1 495	765	105%
UD BM11	393	125	-268	-68%
UD BM12	150	150	0	-
UD BM13	1 157	190	-967	-84%
UD BM14	320	155	-165	-52%
UD BM 15	240	295	55	23%
UD BM 16	41	40	-1	-2%
UD BM 17	0	0	0	-

### 3.5.4 Volumes consommés autorisés

Le **volume consommé autorisé** est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME CONSUMME AUTORISE 2023	VOLUME CONSUMME AUTORISE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 154 599	2 158 176	3 577	0,2%
PROVINOIS	2 052 928	2 042 015	-10 913	-0,5%
BASSEE-MONTOIS	882 313	890 380	8 067	0,9%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>5 089 841</b>	<b>5 090 571</b>	<b>731</b>	<b>0,0%</b>

## 3.6 Les interventions réseau

Les exploitants assurent des interventions d'urgence (réparations des fuites) et des interventions programmées (maintenance, renouvellement de branchements, etc.).

### 3.6.1 Les interventions programmées

Les interventions programmées sont par nature des interventions non urgentes et généralement prises sur rendez-vous notamment pour les branchements neufs ou le renouvellement des branchements. Ne sont pas comptabilisées les interventions programmées pour la maintenance des équipements du service.



#### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2023	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2024	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	24 856	25 222	1,5%
PROVINOIS	17 353	17 576	1,3%
BASSEE-MONTOIS	10 365	9 821	-5,2%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>52 574</b>	<b>52 619</b>	<b>0,1%</b>

ZONE BUDGETAIRE	BRANCHEMENTS NEUFS 2023	BRANCHEMENTS NEUFS 2024	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	143	90	-37%
PROVINOIS	62	61	-2%
BASSEE-MONTOIS	29	20	-31%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>234</b>	<b>171</b>	<b>-27%</b>

### 3.6.2 Les interventions d'urgence

Les interventions d'urgence sont par nature non programmées. Il s'agit principalement des interventions pour réparation de fuite. Ne sont pas comptabilisées les interventions d'urgence liées à une panne ou un dysfonctionnement des équipements électromécaniques du service.



#### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB INTERVENTIONS RESEAU 2023	NB INTERVENTIONS RESEAU 2024	EVOLUTION (EN NOMBRE)
NORD-EST	238	231	-7
PROVINOIS	179	184	+5
BASSEE-MONTOIS	55	64	+9
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>472</b>	<b>479</b>	<b>7</b>

ZONE BUDGETAIRE	DONT FUITE CANALISATIONS		DONT FUITE BRANCHEMENT		DONT FUITE EQUIPEMENT	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
NORD-EST	82	80	132	133	24	18
PROVINOIS	54	56	91	122	34	6
BASSEE-MONTOIS	21	34	28	23	6	7
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>157</b>	<b>170</b>	<b>251</b>	<b>278</b>	<b>64</b>	<b>31</b>



## Faits marquants 2023/2024

Concernant les interventions d'urgence, on note que le nombre de fuites présente une très légère hausse.

On note surtout que le nombre de fuites sur canalisations et branchements a évolué à la hausse à l'inverse des fuites sur équipements.

## 4 La performance technique

### 4.1 La qualité de l'eau

Dans le cadre de contrôle sanitaire, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise des **prélèvements de contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique. L'exploitant du service de l'eau est aussi amené à réaliser des prélèvements dans le cadre de sa surveillance de l'eau distribuée et de son autocontrôle.



**Pour l'exercice 2024, le taux de conformité sur les analyses microbiologiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 100%.**

**Le taux de conformité sur les analyses physico-chimiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 96%.**

### Faits marquants 2023/2024

Concernant les analyses physico-chimiques, la mise en service du TransprEAUvinois a permis de nettement diminuer le nombre de non-conformité.

Sur la zone Provinois, les analyses non conformes en 2024 concernent essentiellement le début d'année 2024 lorsque le raccordement des communes au TransprEAUvinois était en cours.



On note cependant que l'UD P3 correspondant au captage de Bannost-Villegagnon présente des non-conformités sur le paramètre atrazine et ses dérivés. Un suivi renforcé est en place afin de suivre l'évolution de ce paramètre.

Sur la zone Bassée-Montois, les non-conformités concernent essentiellement l'UD du captage de Baby qui présentent des teneurs en nitrates supérieures aux limites de qualité. Un dossier de dérogation est cours de rédaction pour transmission aux services de l'Etat.

Une non-conformité pour le même paramètre a été relevée sur la commune de Hermé. Un suivi renforcé est en place.

 **MEMO**

ZONE BUDGETAIRE	NB ANALYSES MICROBIO.		NB ANALYSES MICROBIO. NON-CONFORMES	
	2023	2024	2023	2024
NORD-EST	196	178	0	0
PROVINOIS	203	169	0	0
BASSEE-MONTOIS	147	162	0	0
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>546</b>	<b>509</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

 **MEMO**

ZONE BUDGETAIRE	NB ANALYSES PHYSICO-CH.		NB ANALYSES PHYSICO-CH. NON-CONFORMES	
	2023	2024	2023	2024
NORD-EST	281	235	12	0
PROVINOIS	300	166	120	5
BASSEE-MONTOIS	137	177	0	9
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>718</b>	<b>578</b>	<b>132</b>	<b>14</b>

## 4.2 L'indice d'avancement de protection des ressources

La mise en place de **périmètres de protection et leur surveillance** est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses.

**L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource** du service permet d'évaluer ce processus, selon les modalités suivantes :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.



Pour 80% des captages du S2e77, l'arrêté préfectoral a été complètement mis en œuvre.



ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES	NOMBRE DE CAPTAGES AVEC ARRETE DUP	NOMBRE DE CAPTAGES DUP EN COURS
NORD-EST	20	17	3
PROVINOIS	10	7	3
BASSEE-MONTOIS	14	11	3
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>44</b>	<b>35</b>	<b>9</b>



### Faits marquants 2023/2024

L'année 2024 fut marquée par l'obtention de l'arrêté préfectoral pour les champs captant de Amillis et de Beautheil et par la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté du champ captant de La Feuchelle de Noyen-sur-Seine avec notamment la reprise de la clôture du site et la mise en place des analyses piézométriques.

## Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/2024	INDICE DE PROTECTION
UDA	AMILLIS 1	DUP 2024	60%
	AMILLIS 2		
	AMILLIS 3		
	BEAUTHEIL 1		
	BEAUTHEIL 2		
UDB	DAGNY 2	DUP 2020	60%
UDD	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
UDE	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
	DOUE		
UDF-UDG	VERDELOT BASSE CROIX	DUP 1994	100%
	VERDELOT LE MONT	DUP 2023	60%
UDI	SAACY-SUR-MARNE	DUP 1979	100%
UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	DUP 1979	100%
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	DUP 2023	60%
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%
	JOUY-SUR-MORIN 2	DUP 1983	100%
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	ENQUETE PUBLIQUE	40%

## Zone Budgétaire Provinois

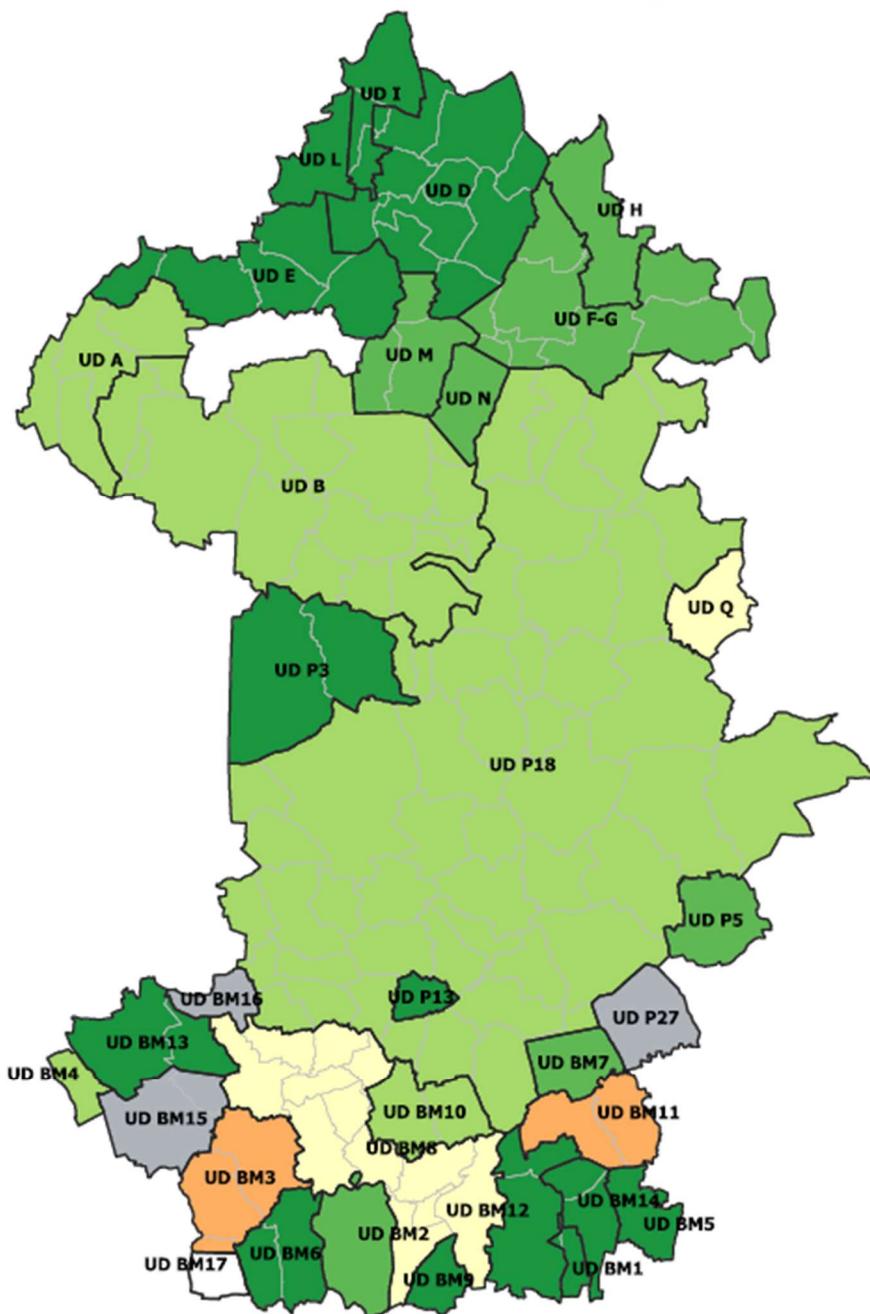
UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/2024	INDICE DE PROTECTION
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	DUP 1975	100%
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	DUP 1974	80%
UD P13	LONGUEVILLE 1	DUP 2014	100%
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1	DUP 2019	60%
	NOYEN-SUR-SEINE P2		
	NOYEN-SUR-SEINE P3		
	NOYEN-SUR-SEINE F3		
	VILLIERS-SUR-SEINE F1	CONSULTATION ADMINISTRATIVE	40%
	VILLIERS-SUR-SEINE F2		
	VILLIERS-SUR-SEINE F3		

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/2024	INDICE DE PROTECTION
UD BM1	BABY	DUP 2016	100%
UD BM2	BAZOCHE LES BRAY F2	DUP 2003	80%
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	AVIS HYDROGÉOLOGUE	20%
UD BM4	COUTENCON	DUP 2021	60%
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	DUP 2008	100%
UD BM6	GRAVON	DUP 2016	100%
UD BM7	HERMÉ	DUP 2007	80%
UD BM8	JAULNES	ENQUETE PUBLIQUE	40%
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	DUP 1982	100%
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	DUP 2020	60%
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	AVIS HYDROGÉOLOGUE	20%
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	DUP 2014	100%
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	DUP 1976	100%
UD BM14	VILLUIS	DUP 2011	100%



## Etat d'avancement 2024 des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

S 2 e<sup>77</sup>

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté
- NC : Non concerné

\*Lorsque une ud est concernée par plusieurs ressources avec des états d'avancement différents, la moyenne a été prise en compte

0      5      10      15      20 km

Copyright : ©S2E77  
Source : SNE77 - S2E77 - ©IGN 2019 - ©OSM  
Auteur : S2E77 - SIG - Salim AMOKRANF - 02/09/2025

## 4.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Cet **Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau est calculé sur 120 points**. Il faut qu'il atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé. Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

- Partie A : plan du réseau sur 15 points
  - Existence d'un plan des réseaux sur 10 points
  - Mise à jour annuelle du plan des réseaux sur 5 points
- Partie B : inventaire des réseaux sur 30 points
  - Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux) sur 15 points
  - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations sur 15 points
- Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux sur 75 points
  - Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes sur 10 points
  - Inventaire pompes et équipements électromécaniques sur 10 points
  - Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux sur 10 points
  - Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique sur 10 points
  - Inventaire secteurs de recherche de pertes eau sur 10 points
  - Localisation des autres interventions sur 10 points
  - Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur 10 points

# Q MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ICGP (120 PTS)	PARTIE A (15 PTS)	PARTIE B (30 PTS)	PARTIE C (75 PTS)
NORD-EST	120	15	30	75
PROVINOIS	115	15	25	75
BASSEE-MONTOIS	120	15	30	75
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>118</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>75</b>

## Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la **zone Nord-Est**, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2014-2018.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à **120 points** sur la zone.

## Zone Budgétaire Provinois

Sur la **zone Provinois**, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2019-2024.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à **115 points** sur l'ensemble la zone.

Les 5 points manquants sont liés à un linéaire de réseau sans information sur la période de pose. Le travail de recherche d'archive se poursuit pour récupérer les informations manquantes. L'analyse notamment des photographies aériennes qui sont le témoin de l'évolution des habitats va permettre de définir les périodes de pose les plus probables.

## Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur la **zone Bassée-Montois**, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2019-2024.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à **120 points** sur l'ensemble la zone.

## 4.4 L'indice linéaire de Consommation (ILC)

C'est le volume d'eau consommés rapporté au linéaire de canalisation.

Exprimé en m<sup>3</sup>/jour/km, il permet de caractériser **la densité d'un réseau de distribution** d'eau potable :

- ILC < 10 m<sup>3</sup>/j/km : réseau caractérisé comme rural,
- ILC entre 10 et 30 m<sup>3</sup>/j/km : réseau caractérisé comme semi-urbain,
- ILC > 30 m<sup>3</sup>/j/km : réseau caractérisé comme urbain.



**En 2024, l'indice Linéaire de Consommation sur le territoire du S2e77 est de 7,0 m<sup>3</sup> par jour et par kilomètre de réseau.**

**Cet indicateur témoigne d'un réseau caractérisé comme rural.**



### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILC 2023	ILC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
NORD-EST	6,29	6,22	-0,07	Rural
PROVINOIS	8,19	8,32	0,13	Rural
BASSEE-MONTOIS	7,68	7,70	0,02	Rural
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>7,18</b>	<b>6,97</b>	<b>-0,22</b>	<b>Rural</b>

#### Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2023	ILC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UDA	13,65	14,05	0,40	Intermédiaire
UDB	5,76	6,87	1,11	Rural
UDD	8,43	8,73	0,30	Rural
UDE	5,42	5,56	0,14	Rural
UDF-UDG	4,19	4,24	0,06	Rural
UDH	3,77	3,28	-0,49	Rural
UDI	9,44	9,68	0,24	Rural
UDJ-UDK	3,16	3,41	0,24	Rural
UDL	9,66	9,96	0,30	Rural
UDM	8,56	7,99	-0,57	Rural
UDN	8,44	7,97	-0,48	Rural
UDO	4,04	6,36	2,32	Rural
UDQ	6,85	5,94	-0,91	Rural

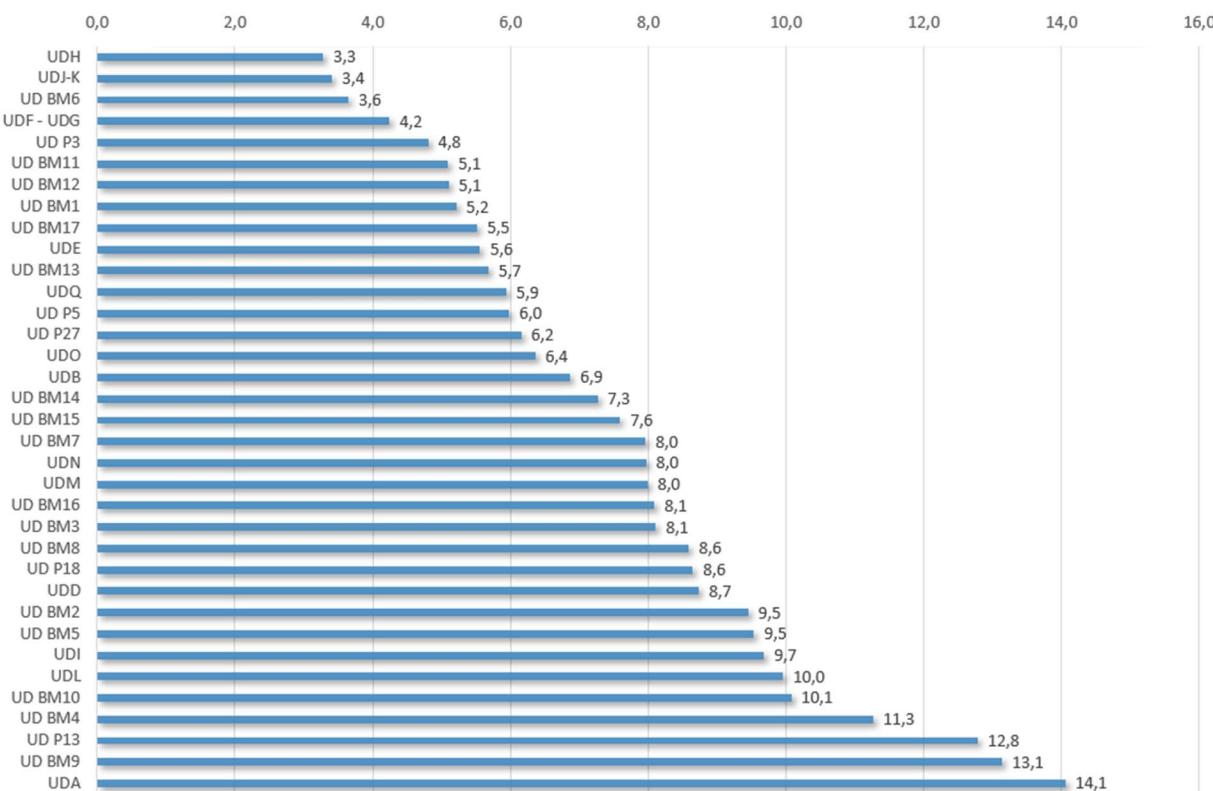
**Zone Budgétaire Provinois**

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2023	ILC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD P3	4,96	4,80	-0,16	Rural
UD P5	7,89	5,98	-1,91	Rural
UD P13	13,24	12,78	-0,46	Intermédiaire
UD P18	8,47	8,65	0,18	Rural
UD P27	5,91	6,15	0,24	Rural

**Zone Budgétaire Bassée Montois**

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2023	ILC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD BM1	5,65	5,21	-0,44	Rural
UD BM2	9,63	9,45	-0,18	Rural
UD BM3	8,61	8,11	-0,50	Rural
UD BM4	10,75	11,26	0,51	Intermédiaire
UD BM5	8,29	9,54	1,25	Rural
UD BM6	4,00	3,65	-0,35	Rural
UD BM7	7,70	7,96	0,26	Rural
UD BM8	8,64	8,59	-0,05	Rural
UD BM9	13,55	13,13	-0,42	Intermédiaire
UD BM10	9,60	10,07	0,47	Rural
UD BM11	4,79	5,10	0,31	Rural
UD BM12	5,00	5,10	0,10	Rural
UD BM13	5,39	5,68	0,29	Rural
UD BM14	8,40	7,26	-1,13	Rural
UD BM 15	7,38	7,59	0,22	Rural
UD BM 16	7,79	8,09	0,30	Rural
UD BM 17	5,78	5,51	-0,27	Rural

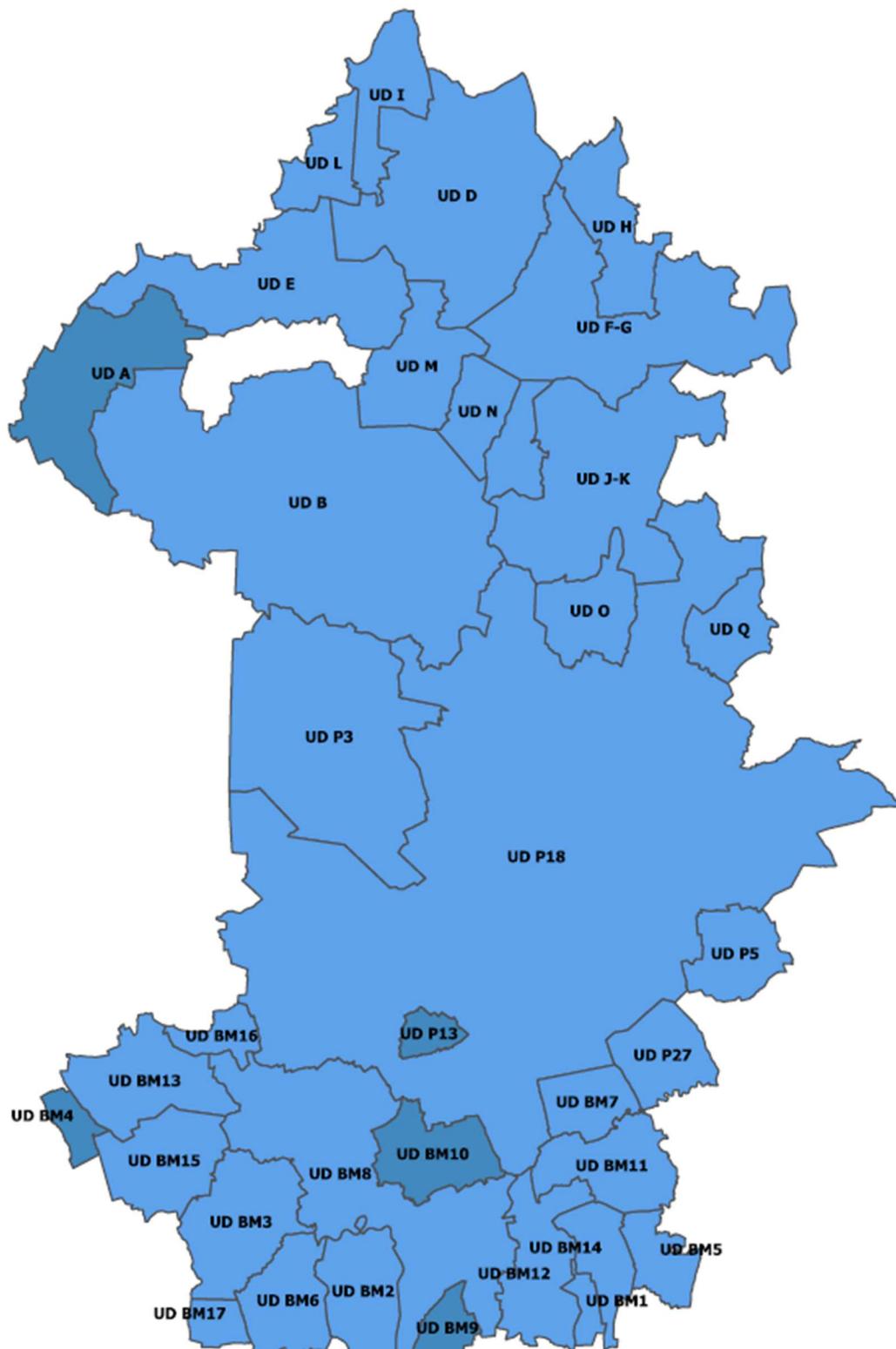
## Classement par Indice Linéaire de Consommation



Indice linéaire de consommation (ILC) 2024



S 2 e"



Copyright : ©S2E77

## 4.5 Le rendement de réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont **le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau** en réseau de distribution.

Le suivi du rendement est réalisé tous les jours **par les exploitants** afin de détecter au plus vite d'éventuelles fuites et lancer les recherches et réparations nécessaires.

Le S2e77 réalise son **programme pluriannuel d'investissement** en tenant compte des remontées terrain. Ce qui permet de prévoir les renouvellements et donc les investissements au plus juste de façon à **lutter efficacement à la réduction des pertes en eau** et à la préservation des ressources.



**Pour l'exercice 2024, le rendement sur le territoire du S2e77 est de 77,5%. Le rendement Grenelle est fixé à 66%.**



### Faits marquants 2023/2024

Depuis 2020, le rendement du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 a progressé, passant de 73% en 2020 à 77,5% en 2024.

Cette augmentation est le reflet de la fiabilisation des chiffres et des données ainsi que les actions menées dans le cadre des schémas directeurs avec les recherches de nuit des fuites ainsi que de la politique de renouvellement des réseaux portée par le S2e77.

Le rendement présente une légère baisse entre 2023 et 2024, ce qui témoigne du vieillissement des réseaux malgré les efforts de renouvellement et de lutte contre les fuites. Ceci renforce l'importance de consacrer les efforts sur le renouvellement patrimonial.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites (donc à améliorer le rendement) est exigée : en cas de non présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de transport et/ou de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'agence de l'eau (chargée de la mise en œuvre de ce décret) sera appliquée.

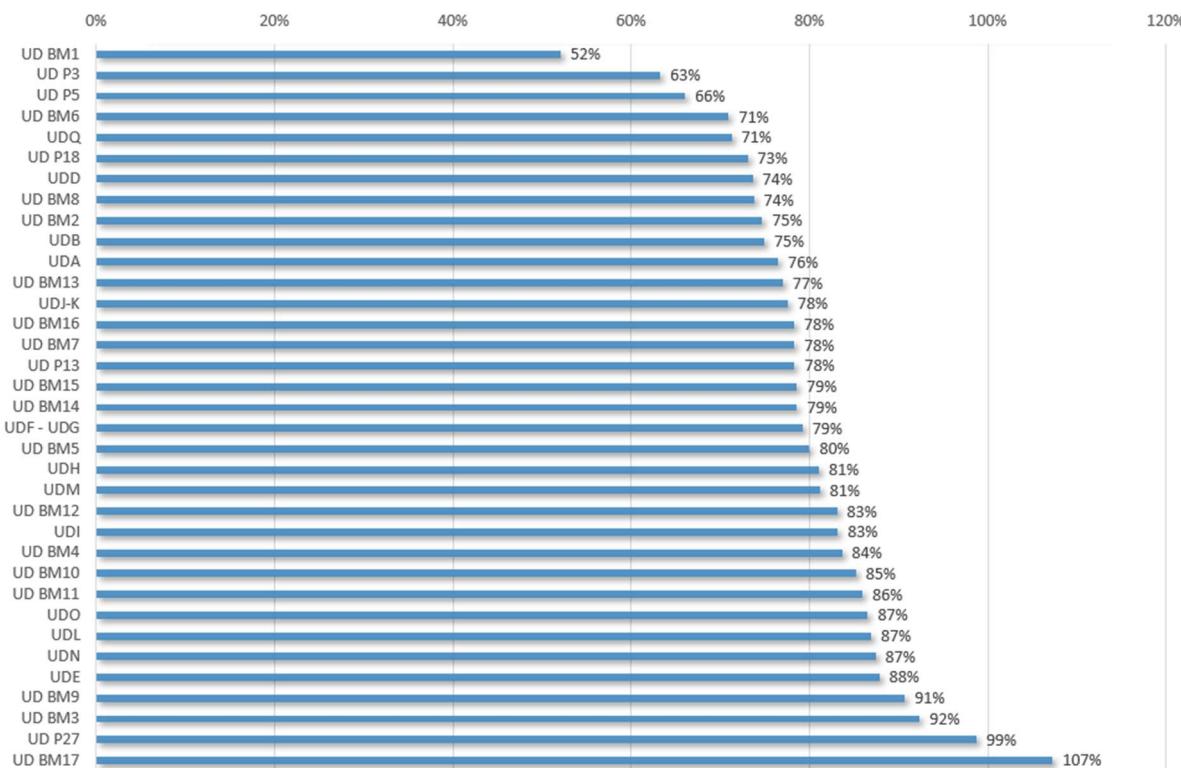
Deux seuils de rendement ont été établis :

- Seuil n°1 : réseau considéré comme conforme si rendement supérieur à 85% et rendement supérieur ou égal à  $65\% + 0,2 \times ILC$  ;
- Seuil n°2 : réseau considéré comme non-conforme et obligation d'établir un plan d'action si rendement inférieur à  $65\% + 0,2 \times ILC$ .

## MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RENDEMENT 2023	RENDEMENT 2024	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
NORD-EST	78,8%	79,4%	0,53	66%
PROVINOIS	76,5%	76,6%	0,18	67%
BASSEE-MONTOIS	78,0%	78,9%	0,86	67%
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>77,7%</b>	<b>77,5%</b>	<b>-0,21</b>	<b>66%</b>

### Classement par rendement de réseau



## Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2023	RENDEMENT 2024	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UDA	76,4%	79,4%	3,0	68%
UDB	73,9%	78,5%	4,7	66%
UDD	86,4%	85,0%	-1,4	67%
UDE	89,1%	88,3%	-0,9	66%
UDF-UDG	77,9%	79,5%	1,6	66%
UDH	98,7%	84,8%	-13,9	66%
UDI	84,4%	86,6%	2,2	67%
UDJ-UDK	82,4%	77,8%	-4,5	66%
UDL	92,8%	87,1%	-5,7	67%
UDM	80,1%	83,8%	3,7	67%
UDN	83,3%	87,7%	4,4	67%
UDO	75,1%	93,9%	18,8	66%
UDQ	78,7%	79,8%	1,2	66%

## Faits marquants 2023/2024

Sur la zone Nord-Est, les résultats de l'exercice 2024 démontrent une augmentation du rendement global de la zone : 78,8% en 2023 à 79,4% en 2024.

Nous constatons une forte progression du rendement sur les UDA, UDB, UDO et UDN. Pour les UDA et UDB, cette progression est liée au renouvellement important qui ont eu lieu sur ces UD.

Pour l'UDO et l'UDN, cette progression est liée au raccordement de ces communes au TransprEAUvinois qui a permis l'abandon de linéaire de réseau vieillissant et un changement de fonctionnement hydraulique avec des pressions de desserte plus stables (abandon de surpresseur et abandon du pompage qui générait des fortes variations de pression dans le réseau).

Une attention particulière sur le prochain exercice doit être portée les autres UD afin de maintenir les rendements de réseau qui sont en baisse entre 2023 et 2024, notamment UDH et UDL.



## Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2023	RENDEMENT 2024	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD P3	42,0%	64,9%	22,9	66%
UD P5	101,8%	77,5%	-24,3	66%
UD P13	87,5%	80,0%	-7,5	68%
UD P18	78,8%	75,5%	-3,3	67%
UD P27	84,7%	99,4%	14,7	66%



### Faits marquants 2023/2024

Sur la zone Provinois, les résultats de l'exercice 2024 démontrent un maintien du rendement global de la zone : 76,5% en 2023 à 76,6% en 2024. Cependant, cette hausse n'est pas homogène sur l'ensemble des unités. On note notamment :

- UD P3 : une forte hausse du rendement sur les communes de Bannost-Villegagnon et Jouy-le-Châtel. Cette hausse est principalement liée à la recherche et la réparation de fuites sur la commune de Bannost-Villegagnon. Cependant, le rendement reste en-dessous du rendement Grenelle et les actions doivent être poursuivies.
- UD P5 : cette unité représente le réseau de Chalautre-la-Grande. Le rendement 2023 présentait des anomalies de comptage qui ont été corrigées. Le rendement 2024 apparait plus représentatif de la performance de ce réseau.
- UD P18 : cette unité de distribution correspond à l'ensemble des communes alimentées par le TransprEAUvinois. Cette performance globale est analysée à l'échelle des communes afin de prioriser les actions de renouvellement de réseau d'eau. Il en ressort que les réseaux suivants présentent un rendement faible et en-dessous du rendement Grenelle :
  - Beauchery-Saint-Martin : 46,1% en 2024
  - Léchelle : 56,7% en 2024
  - La Ferté-Gaucher : 67,5% en 2024
  - Saint-Loup-de-Naud : 69,3% en 2024

A l'inverse, on note une forte progression sur les réseaux de Augers-en-Brie, Champcenest, Bezalles et Boisdon à la suite du raccordement au TransprEAUvinois qui a permis l'abandon de linéaire de réseau vieillissant ou un changement de fonctionnement hydraulique avec des pressions de desserte plus stables

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2023	RENDEMENT 2024	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD BM1	62,9%	59,0%	-4,0	66%
UD BM2	76,0%	75,3%	-0,7	67%
UD BM3	80,9%	94,3%	13,4	67%
UD BM4	82,1%	84,0%	1,9	67%
UD BM5	71,1%	80,4%	9,3	67%
UD BM6	88,7%	71,3%	-17,4	66%
UD BM7	74,0%	79,9%	5,8	67%
UD BM8	76,6%	74,9%	-1,8	67%
UD BM9	81,5%	93,4%	11,9	68%
UD BM10	86,0%	88,0%	1,9	67%
UD BM11	74,0%	86,3%	12,3	66%
UD BM12	88,0%	84,1%	-4,0	66%
UD BM13	66,9%	77,5%	10,6	66%
UD BM14	79,6%	80,0%	0,4	67%
UD BM 15	79,6%	79,3%	-0,3	66%
UD BM 16	81,8%	78,9%	-2,9	67%
UD BM 17	108,4%	107,7%	-0,7	66%

## Faits marquants 2023/2024

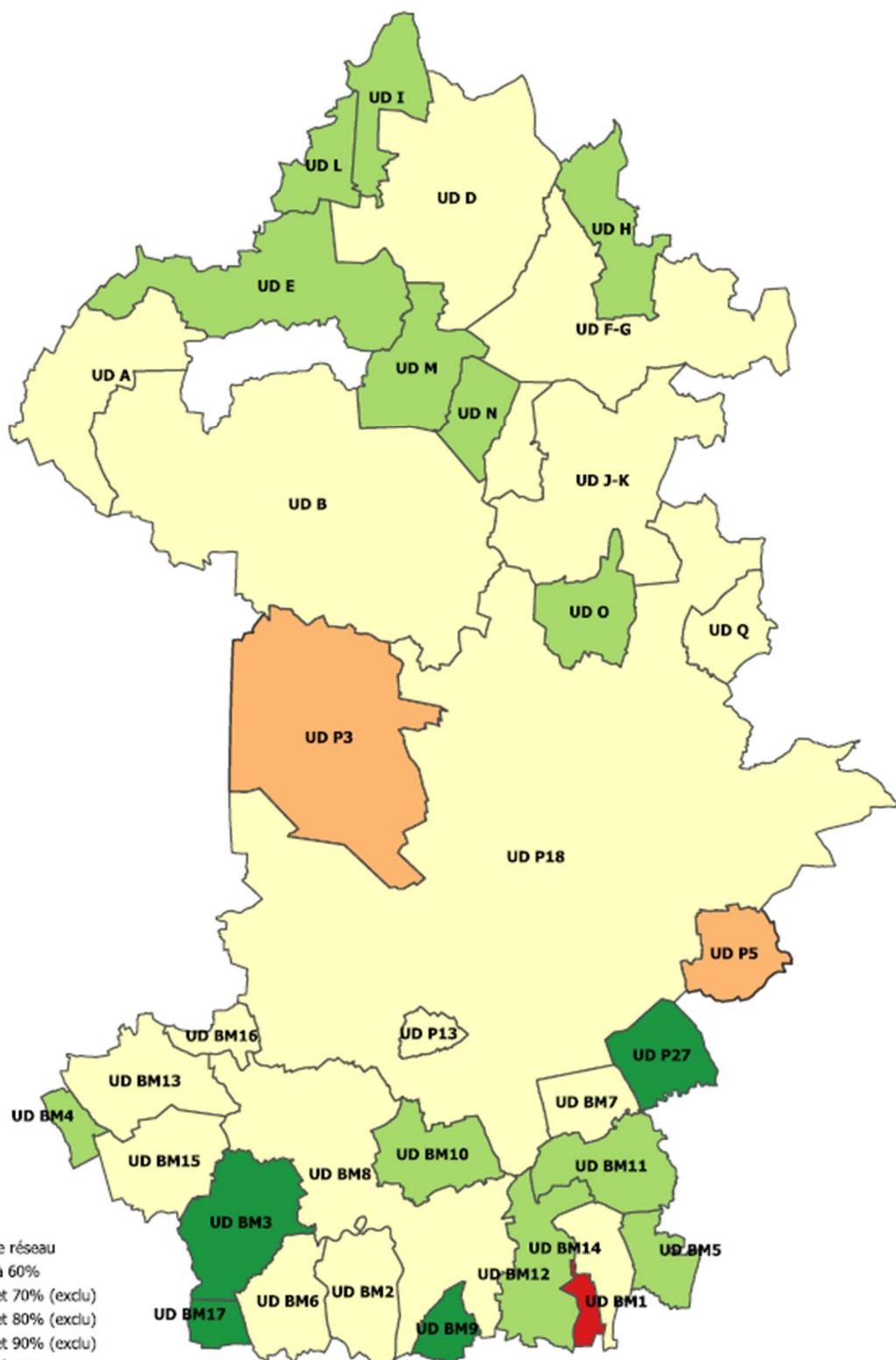
Sur la zone Bassée-Montois, les résultats de l'exercice 2024 démontrent une augmentation du rendement global de la zone : 78,0% en 2023 à 78,9% en 2024. Cependant, cette hausse n'est pas homogène sur l'ensemble des unités. On note notamment :

- UD BM1 : cette unité représente la commune de Baby. Cette unité présente des volumes mis en distribution très faibles. La moindre fuite engendre une chute du rendement. Malheureusement, en 2024 avec une seule fuite, le volume perdu a impacté fortement le rendement.
- UD BM6 : cette unité représente les communes de Balloy et Gravon. De nombreuses fuites sur branchements ont engendré une baisse du rendement.
- UD BM13 : cette unité représente le réseau de la commune de Villeneuve-les-Bordes. La hausse du rendement est liée au renouvellement important réalisé en 2024.
- UD BM 5 et 3 : ces augmentations de rendement témoignent des actions de recherches de fuite réalisées par les exploitants.



S 2 e<sup>77</sup>

## Rendement de réseau 2024



### Rendements de réseau

- Inférieur à 60%
- Entre 60 et 70% (exclu)
- Entre 70 et 80% (exclu)
- Entre 80 et 90% (exclu)
- Supérieur à 90%

0 4 8 12 16 km

Copyright : ©S2E77  
Source : SNE77 - S2E77 - ©IGN 2019 - ©OSM  
Auteur : S2E77 - SIG - Salim AMOKRANE - 14/08/2025

## 4.6 L'indice Linéaire de Pertes (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont **le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau**, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Les critères de l'Agence de l'Eau pour caractériser la performance d'un réseau d'eau potable sont les suivants.

	PERFORMANCE SATISFAISANTE	PERFORMANCE ACCEPTABLE	PERFORMANCE MEDIOCRE	PERFORMANCE MAUVAISE
RESEAU RURAL (ILC < 10)	ILP < 1,5	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
RESEAU SEMI-URBAIN (ILC ENTRE 10 ET 30)	ILP < 3	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
RESEAU URBAIN (ILC > 30)	ILP < 7	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15



Pour l'exercice 2024, l'indice linéaire de pertes (ILP) sur le territoire du S2e77 est de 2,02 m<sup>3</sup> par jour et par kilomètre de réseau.

À l'inverse du rendement, cet indice doit diminuer pour être le témoin d'une amélioration de la performance du réseau.

### Faits marquants 2023/2024

L'indice linéaire de perte du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 est passé de 2,06 en 2023 à 2,04 m<sup>3</sup> par jour et par kilomètre en 2024.



On notera que l'ILP et le rendement sur le S2e77 présentent une performance du S2e77 contraire : le rendement baisse légèrement et l'ILP augmente légèrement. Cela est lié à l'intégration dans le calcul de l'ILP des 41 kilomètres du TransprEAUvinois mis en service ; ce qui a pour conséquence de calculer les pertes sur un plus grand linéaire de réseau alors que le rendement ne tient pas compte du linéaire. Les ILP 2023 et 2024 ne sont donc pas comparables. Le prochain exercice permettra de comparer les ILP 2024 et 2025 sur un périmètre identique.



# MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RAPPEL ILC 2024	ILP 2023	PERFORMANCE 2023	ILP 2024	PERFORMANCE 2024
NORD-EST	6,31	1,69	Acceptable	1,62	Acceptable
PROVINOIS	8,32	2,52	Médiocre	2,54	Médiocre
BASSEE-MONTOIS	7,70	2,16	Acceptable	2,06	Acceptable
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>7,02</b>	<b>2,06</b>	<b>Acceptable</b>	<b>2,02</b>	<b>Acceptable</b>

## Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2024	ILP 2023	PERFORMANCE 2023	ILP 2024	PERFORMANCE 2024
UDA	14,05	4,22	Acceptable	3,65	Acceptable
UDB	6,87	2,04	Acceptable	1,88	Acceptable
UDD	8,73	1,32	Satisfaisante	1,54	Acceptable
UDE	5,56	0,66	Satisfaisante	0,74	Satisfaisante
UDF-UDG	4,24	1,19	Satisfaisante	1,10	Satisfaisante
UDH	3,28	0,05	Satisfaisante	0,59	Satisfaisante
UDI	9,68	1,74	Acceptable	1,50	Satisfaisante
UDJ-UDK	3,41	0,68	Satisfaisante	0,97	Satisfaisante
UDL	9,96	0,75	Satisfaisante	1,47	Satisfaisante
UDM	7,99	2,12	Acceptable	1,54	Acceptable
UDN	7,97	1,69	Acceptable	1,11	Satisfaisante
UDO	6,36	1,34	Satisfaisante	0,41	Satisfaisante
UDQ	5,94	1,86	Acceptable	1,50	Acceptable

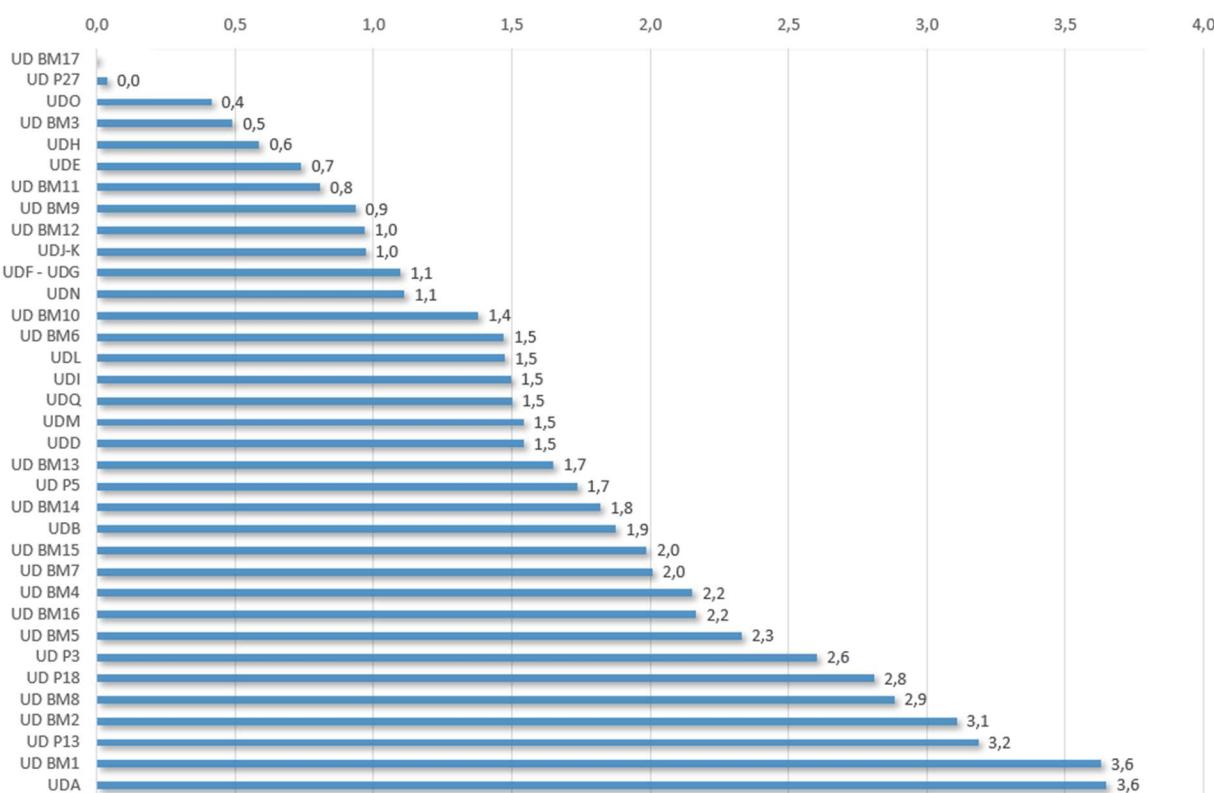
## Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2024	ILP 2023	PERFORMANCE 2023	ILP 2024	PERFORMANCE 2024
UD P3	4,80	6,85	Mauvaise	2,60	Médiocre
UD P5	5,98	-0,14	Satisfaisante	1,73	Acceptable
UD P13	12,78	1,89	Satisfaisante	3,19	Acceptable
UD P18	8,65	2,28	Acceptable	2,81	Médiocre
UD P27	6,15	1,07	Satisfaisante	0,04	Satisfaisante

## Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2024	ILP 2023	PERFORMANCE 2023	ILP 2024	PERFORMANCE 2024
UD BM1	5,21	3,33	Médiocre	3,63	Médiocre
UD BM2	9,45	3,04	Médiocre	3,11	Médiocre
UD BM3	8,11	2,04	Acceptable	0,49	Satisfaisante
UD BM4	11,26	2,35	Satisfaisante	2,15	Satisfaisante
UD BM5	9,54	3,37	Médiocre	2,33	Acceptable
UD BM6	3,65	0,51	Satisfaisante	1,47	Satisfaisante
UD BM7	7,96	2,70	Médiocre	2,01	Acceptable
UD BM8	8,59	2,63	Médiocre	2,88	Médiocre
UD BM9	13,13	3,08	Acceptable	0,93	Satisfaisante
UD BM10	10,07	1,56	Acceptable	1,38	Satisfaisante
UD BM11	5,10	1,68	Acceptable	0,81	Satisfaisante
UD BM12	5,10	0,68	Satisfaisante	0,97	Satisfaisante
UD BM13	5,68	2,67	Médiocre	1,65	Acceptable
UD BM14	7,26	2,16	Acceptable	1,82	Acceptable
UD BM 15	7,59	1,89	Acceptable	1,99	Acceptable
UD BM 16	8,09	1,74	Acceptable	2,17	Acceptable
UD BM 17	5,51	-0,45	-	-0,39	-

## Classement par Indice Linéaire de Pertes (ILP)

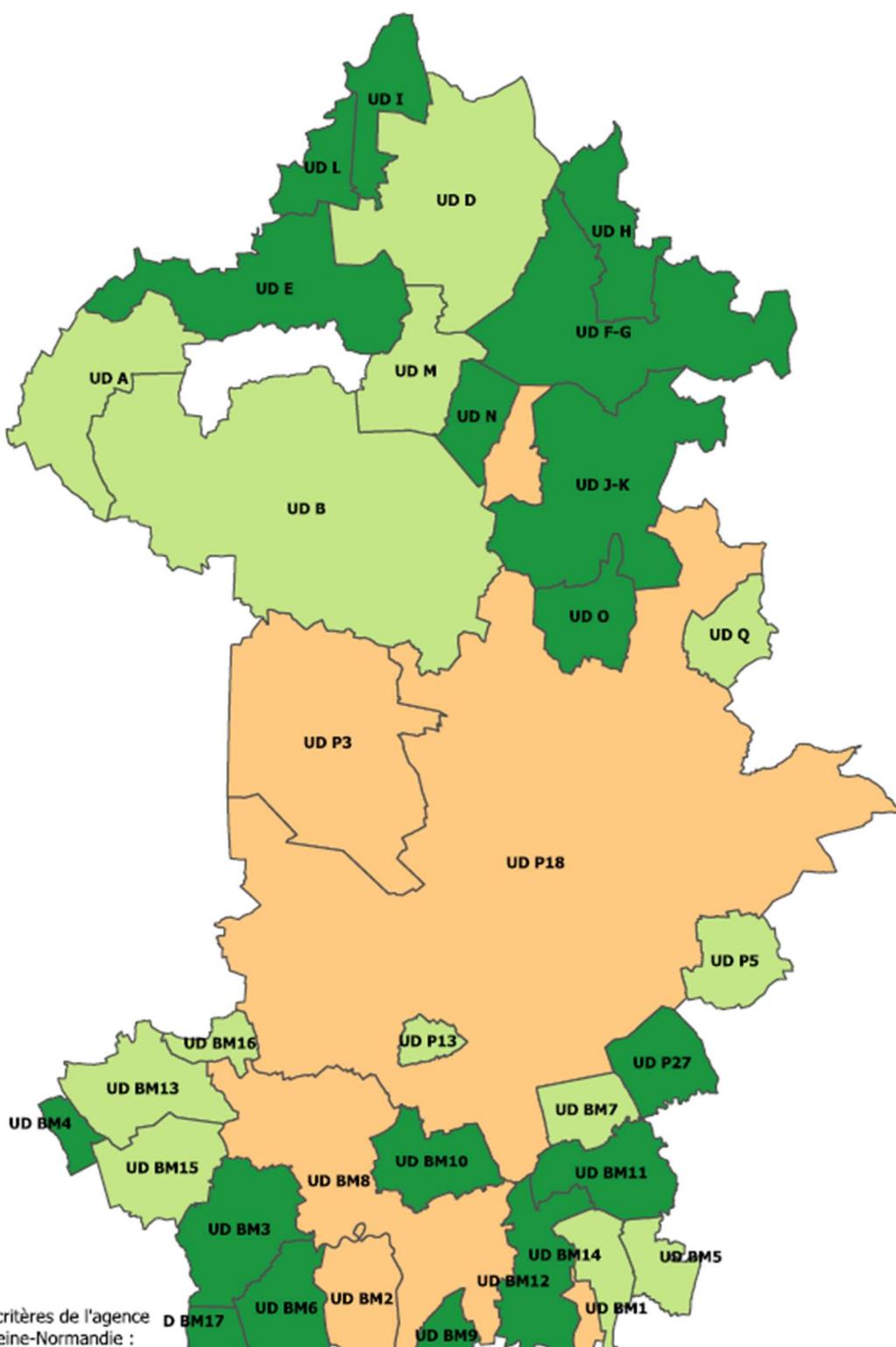




S 2 e'



## Indice linéaire de pertes (ILP) 2024



0      4      8      12      16 km

Copyright : ©S2E77  
Source : SNE77 - S2E77 - ©IGN 2019 - ©OSM  
Auteur : S2E77 - SIG - Salim AMOKRANE - 14/08/2025

## 4.7 L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont **le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés** et de l'efficacité de la gestion du réseau. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites.



**Pour l'exercice 2024, l'indice linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) sur le territoire du S2e77 est de 2,1 m<sup>3</sup> par jour et par kilomètre de réseau.**



### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILVNC 2023	ILVNC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	1,73	1,70	-0,03
PROVINOIS	2,68	2,61	-0,07
BASSEE-MONTOIS	2,31	2,17	-0,14
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>2,16</b>	<b>2,11</b>	<b>-0,05</b>

#### Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2023	ILVNC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)
UDA	4,30	4,16	-0,14
UDB	2,07	1,89	-0,18
UDD	1,39	1,59	0,20
UDE	0,69	0,75	0,06
UDF-UDG	1,21	1,11	-0,10
UDH	0,06	0,59	0,53
UDI	1,81	1,54	-0,27
UDJ-UDK	0,70	0,98	0,28
UDL	0,79	1,50	0,71
UDM	2,16	1,79	-0,37
UDN	1,74	1,14	-0,59
UDO	1,41	0,52	-0,89
UDQ	1,90	1,52	-0,39

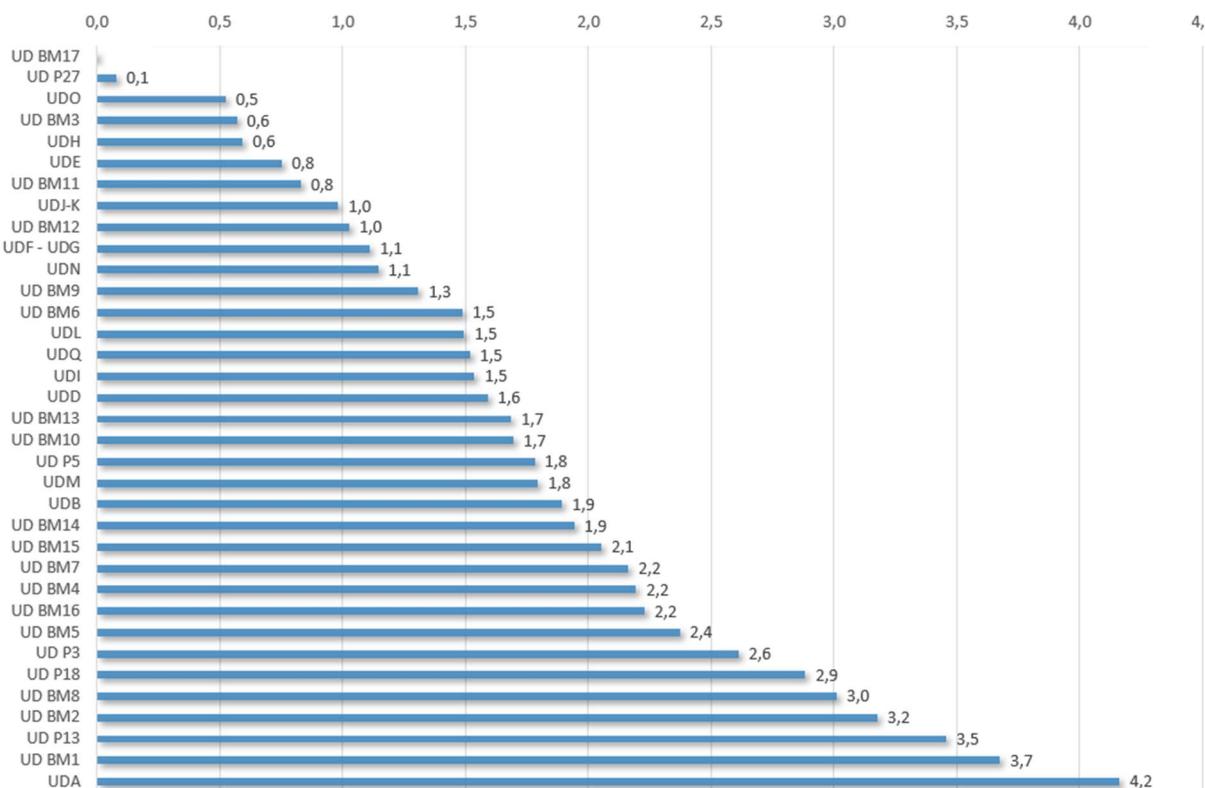
### Zone Budgétaire Provinos

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2023	ILVNC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)
UD P3	6,96	2,61	-4,35
UD P5	-0,09	1,78	1,88
UD P13	2,30	3,46	1,15
UD P18	2,45	2,88	0,44
UD P27	1,11	0,08	-1,03

### Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2023	ILVNC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)
UD BM1	3,38	3,68	0,30
UD BM2	3,09	3,18	0,09
UD BM3	2,58	0,57	-2,02
UD BM4	2,39	2,19	-0,19
UD BM5	3,42	2,37	-1,04
UD BM6	0,53	1,49	0,96
UD BM7	2,97	2,16	-0,81
UD BM8	2,74	3,01	0,27
UD BM9	3,42	1,31	-2,11
UD BM10	1,82	1,69	-0,12
UD BM11	1,75	0,83	-0,92
UD BM12	0,74	1,03	0,29
UD BM13	2,87	1,69	-1,19
UD BM14	2,35	1,94	-0,41
UD BM 15	1,95	2,05	0,10
UD BM 16	1,80	2,23	0,43
UD BM 17	-0,43	-0,37	0,05

## Classement par Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)



## 4.8 Taux de renouvellement

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Cet indicateur permet de constater la capacité du S2e77 à investir pour le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.



**Le taux de renouvellement à l'échelle du S2e77, calculé sur 5 ans (2020-2024), est de 0,6% en 2024.**

Chaque zone budgétaire a sa propre politique d'investissement pour le renouvellement des eaux et des ouvrages. Le taux de renouvellement est donc dépendant des politiques et des enjeux propres de chaque zone.



ZONE BUDGETAIRE	TAUX DE RENOUVELLEMENT 2023	COMMENTAIRES	TAUX DE RENOUVELLEMENT 2024	COMMENTAIRES
NORD-EST	0,9%	CALCULÉ SUR 5 ANS	0,8%	CALCULÉ SUR 5 ANS
PROVINOIS	0,4%	CALCULÉ SUR 5 ANS	0,4%	CALCULÉ SUR 5 ANS
BASSEE-MONTOIS	0,3%	CALCULÉ SUR 3 ANS	0,4%	CALCULÉ SUR 4 ANS
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>0,63%</b>	<b>CALCULÉ SUR 4 ANS</b>	<b>0,60%</b>	<b>CALCULÉ SUR 5 ANS</b>

### Zone Budgétaire Nord-Est

Sur l'exercice 2024, environ 5,8 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 41 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

### Zone Budgétaire Provinois

Sur l'exercice 2024, environ 3,3 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 15 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

### Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur l'exercice 2024, environ 2,3 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 4 dernières années, environ 5 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

## 4.9 Taux d'occurrence des interruptions de service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est calculé à partir du nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés 24 heures à l'avance. Il s'agit des interventions d'urgence pour procéder à la réparation de fuites sur le réseau.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service de l'eau potable afin d'en apprécier le bon fonctionnement. Ce taux est calculé pour 1 000 abonnés.



**Pour l'exercice 2024, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du S2e77 est 3,3 interruptions pour 1 000 abonnés.**

**Ce taux d'occurrence a légèrement augmenté par rapport à l'exercice 2023, notamment par une augmentation des fuites sur la zone Bassée-Montois.**



### MEMO

ZONE BUDGETAIRE	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2023 (NOMBRE / 1000 AB.)	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2024 (NOMBRE / 1000 AB.)	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	3,5	3,5	-0,1
PROVINOIS	3,0	3,0	0,0
BASSEE-MONTOIS	1,9	3,4	1,5
<b>TOTAL S2e77</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>0,3</b>

# 5 Le bilan de l'activité du S2e77

## 5.1 Bilan des études et travaux structurants

### Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la zone Nord-Est, la politique d'investissements mise en place en 2012 se poursuit.

En 2024, le S2e77 a renouvelé **5,8 kilomètres de réseau** sur les communes de Mouroux, Faremoutiers, La Celle-sur-Morin, Beautheil-Saints, Beton-Bazoches, Bassevelle et Jouy-sur-Morin.

Le S2e77 a lancé les travaux de réhabilitation du château d'eau de Montapeine à Saint-Cyr-sur-Morin.

Le S2e77 a retenu une entreprise pour démarrer la phase préparatoire des travaux de réhabilitation du Château d'eau de La Chapelle-Moutils Bourg. Les travaux seront réalisés en 2025.

Le S2e77 a procédé aux diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Doue, Jouy-sur-Morin, Pommeuse et les réservoirs d'eau traitée de l'usine d'Epieds situées sur la commune de Beautheil-Saints.

Le nouveau Château d'eau situé à Mouroux, en remplacement des deux châteaux d'eau vétustes et de faible capacité, a été mis en service.

La réhabilitation de la station de reprise située au niveau des réservoirs de Doue a aussi été finalisée.

Enfin, les champs captants de Beautheil-Saints et Amillis ont été mis aux normes : changement des colonnes, des pompes, remplacement des armoires électriques et abandon du transformateur privé. Le nouveau forage sur le champ captant d'Amillis et la régénération d'un des deux forages existants ont été réalisé à l'été 2024.

### Zone budgétaire Provinois

En 2024, le S2e77 a renouvelé **3,3 kilomètres de réseau** sur les communes de Courchamp, Les Marêts, Longueville, Saint-Brice, Saint-Loup-de-Naud, Villiers-Saint-Georges et Voulton.

Le S2e77 a retenu une entreprise pour démarrer la phase préparatoire des travaux de réhabilitation des réservoirs semi-enterrés de la commune de Longueville. Les travaux seront réalisés en 2025.

Le S2e77 a procédé aux diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Provins (réservoir de Fontaine Riante) et de Sancy-les-Provins.

L'interconnexion du TransprEAUvinois a été complètement mise en service et l'ensemble des communes ont été raccordées à l'eau produite à l'usine de déferrisation située à Hermé.

Sur cette usine, l'armoire électrique datant des années 1990 a complètement été mises aux normes.

Enfin, le schéma directeur à l'échelle de la Communauté de Communes du Provinois s'est finalisé et la présentation du programme d'investissement a été présenté aux Elus.

## Zone Budgétaire Bassée Montois

En 2024, le S2e77 a renouvelé **environ 2,3 kilomètres de réseau** sur les communes de Thénisy, Villeneuve-les-Bordes et Couteron.

Le S2e77 a lancé les travaux de réhabilitation des réservoirs semi-enterrés de Donnemarie-Dontilly.

Le S2e77 a procédé aux diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Noyen-sur-Seine et Fontaine-Fourches.

La réhabilitation de la station de pompage de Châtenay-sur-Seine a été réalisée avec notamment le changement de l'automate historique dont les pièces électroniques n'étaient plus commercialisées. L'abandon du transformateur électrique est en cours.

Enfin, le schéma directeur à l'échelle de la Communauté de Communes Bassée-Montois s'est finalisé et la présentation du programme d'investissement a été présenté aux Elus.

## 5.2 Les renouvellements de réseau

Sur l'exercice 2024, le programme de renouvellement de réseaux adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

### Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTÉ SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – MOUROUX – Rue de Giremoutiers	2024	880 000 €
Renouvellement – FAREMOUTIERS – Rue des Ormes	2024	810 000 €
Renouvellement – LA CELLE SUR MORIN – Grande Rue	2024	828 000 €
Renouvellement – BEAUTHEIL SAINTS – Liaison Glatigny La Guépière	2024	630 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2024	500 000 €
Renouvellement Compteurs	2024	550 000 €

### Zone Budgétaire Provinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTÉ SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – AUGERS-EN-BRIE – RD15	2024	830 000 €
Renouvellement – LES MARETS – Marechères	2024	640 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2024	270 000 €

## Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOpte SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – VILLUIS Liaison PASSY	2024	585 000 €
Renouvellement – VILLENEUVE-LES-BORDES – RD201 – Grande Rue	2024	700 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2024	50 000 €

## 5.3 Les réhabilitations d'ouvrages

Sur l'exercice 2024, le programme de réhabilitation d'ouvrage adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

### Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOpte SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude pour la réhabilitation du château d'Eau Commune de Montdauphin	2024	25 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs de la Butte – Commune de Doue	2024	80 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs des Chameaux – Commune de Jouy sur Morin	2024	22 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs des Charnois – Commune de Pommeuse	2024	22 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du réservoir Epieds Commune de Beautheil Saints	2024	22 000 €
Réhabilitation de la Station reprise de Boussois Commune de Mouroux	2024	30 000 €
Réhabilitation du champ captant de Beautheil	2024	67 000 €
Réhabilitation du champ captant de Amillis	2024	200 000 €

### Zone Budgétaire Provinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOpte SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation des réservoirs – Commune de Longueville	2024	420 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'eau Commune de Sancy les Provins	2024	15 500 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du réservoir Fontaine Riante – Commune de Provins	2024	35 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des Châteaux d'eau Commune de La Ferté Gaucher	2024	5 000 €

Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'eau Commune de Villiers Saint Georges	2024	2 500 €
Renouvellement de l'armoire électrique – Usine Hermé	2024	100 000 €
Provisions pour urgences	2024	20 000 €

### Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTÉ SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau de Chantemerle – Commune de Châtenay sur Seine	2024	35 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs Commune de Fontaine Fourches	2024	35 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'eau Commune de Bazoches les Bray	2024	2 500 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs Commune de Montigny-Lencoup	2024	5 000 €
Réhabilitation du Château d'eau – Commune de Noyen sur Seine	2024	385 000 €
Réhabilitation de station de pompage Châtenay sur Seine	2024	25 000 €
Provisions pour urgences	2024	20 000 €

## 5.4 La protection de la ressource

Le S2e77 mène une politique active de protection des ressources en eau afin de préserver la qualité des ressources existantes mais aussi de reconquérir la qualité des ressources dégradées.

La protection des ressources en eau est mise en œuvre :

- À proximité immédiate des captages : la définition des périmètres de protection de captage vise à lutter principalement contre les pollutions ponctuelles. L'établissement de ces périmètres de protection est donné par un Hydrogéologue Agréé dans le cadre des études de **Déclarations d'Utilité Publique** (paragraphe 4.2) ;
- À l'échelle de **l'Aire d'Alimentation du Captage** d'eau (AAC) : la définition et la mise en œuvre de programmes d'actions basés sur le volontariat visent à protéger l'eau de pollutions diffuses. Les professionnels, les habitants et collectivités situés sur les aires d'alimentation sont incités à réduire leur impact sur la qualité des eaux du milieu naturel.

### Aire d'Alimentation de Captage

À la suite du nouveau SDAGE de l'AESN, on dénombre à présent **58 captages sensibles ou prioritaires aux pollutions diffuses sur le territoire du S2e77**. 41 captages appartiennent au S2e77 dont 36 sensibles et 25 prioritaires. La majorité de ces captages font l'objet de démarches préventives spécifiques permettant de reconquérir la qualité de la ressource en eau à plus long terme ou la préserver.

Quatre étapes sont nécessaires :

- Délimiter une Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et analyser sa vulnérabilité par rapport à des facteurs possibles de dégradation ;
- Réaliser un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), pour identifier ces facteurs et localiser les zones pertinentes pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (PA) de protection contre les pollutions diffuses ;
- Définir un plan d'actions qui s'étalera sur plusieurs années ;
- Délimiter une Zone Prioritaire d'Action (ZPA) pour mettre en œuvre ce programme.

En 2024, sur le territoire du S2e77, on dénombre **27 Aires d'Alimentation de Captages** (AAC) concernant ces captages sensibles et/ou prioritaire.

L'avancement au 31 décembre 2024 est le suivant.

CAPTAGE	AAC DELIMITEE	DIAGNOSTIC REALISE	PLAN D'ACTION DEFINI	ZPA DELIMITEE	PLAN D'ACTION MIS EN OEUVRE
AMILLIS-BEAUTHEIL	X	AAC ENTIEREMENT INCLUSE DANS L'AAC DE DAGNY			
AULNOY	X	X	X	X	X
BANNOST-VILLEGAGNON	X	X	X	X	X
BAZOCHE LES BRAY	X	X	X	X	X
COULOMMIERS LUTÉTIEN	X	X	X	X	X
COULOMMIERS SAINT-OUEN	X	X	X	X	X
DAGNY	X	X	X	X	X
DOUE	X	X	X	X	X
HERMÉ	X	EN COURS	X	X	X
HONDEVILLIERS	X	X	X	X	X
JAULNES	X	X	X	X	X
LES ORMES-SUR-VOULZIE	X	X	X	X	X
LONGUEVILLE	X	X	X	X	X
MONTCEAUX-LES-PROVINS	X	AAC ENTIEREMENT INCLUSE DANS L'AAC DE DAGNY			
NOYEN-SUR-SEINE (CHAMP CAPTANT)	X	X	X	X	X
NOYEN-SUR-SEINE (COMMUNAL)	X	ATTENTE DUP			
SAINTE-HILLIERS	X	RETRAIT CLASSIFICATION SENSIBLE SDAGE			
SAINT-RÉMY-LA-VANNE – JOUY-SUR-MORIN	X	X	X	X	X
VERDELLOT		X	X	X	X
VILLIERS-SUR-SEINE	X	EN COURS	X	X	X

Dix-Sept AAC sont portées par le S2e77 : Amillis-Beautheil, Bannost-Villegagnon, Bazoches-lès-Bray, Dagny, Doue, Hermé, Hondevilliers, Jaulnes, Les Ormes-sur-Voulzie, Longueville, Montceaux-lès-Provins, Noyen-sur-Seine (champ captant et communal), Saint-Hilliens, Saint-Rémy-La-Vanne-Jouy-sur-Morin, Verdelot et Villiers-sur-Seine. L'AAC de Saint-Hilliens ne sera pas concrétisée en plan d'actions car le captage est sorti de la classification sensible du SDAGE de l'AESN. Les AAC de Montceaux-lès-Provins et d'Amillis-Beautheil sont quant à elles entièrement incluses dans celle de Dagny. Un plan d'action étant déjà en œuvre sur les mêmes thématiques, il n'est pas nécessaire de le dupliquer. Trois autres AAC sont portées par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : Aulnoy et Coulommiers (Saint-Ouen et Lutécien). L'animation est cependant portée par le S2e77.

À noter que sur le territoire du S2e77 se trouve également trois AAC portées par Eau de Paris (Dragon, Durteint et Voulzie), une AAC portée par le SIAEP de Touquin (Centre Brie), une AAC portée par Nangis (Nangis), une AAC portée par le SEDIF(Fosse-de-Melun) et une AAC portée par Eau du Sud Parisien (BV de l'Yerres).

## Bilan 2024 du Contrat Territorial Eau et Climat

La protection des captages sensibles et prioritaires face aux pollutions diffuses fait l'objet d'un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC). La Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France (CARIDF), mandatée par le S2e77, a mis en œuvre de nombreuses actions concrètes sur le terrain permettant ainsi de sensibiliser en 2024 un total de **65 exploitations sur l'ensemble de nos neuf Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)**. Cela représente **12,7 % des exploitants agricoles et 15,7 % de la surface de ces zones**. Chaque animation a été réfléchie pour le territoire et mutualisée entre les ZPA pour toucher le plus d'exploitants possibles. Des réunions hydrogéologiques et le suivi de réseau de drainage d'Hondrevilliers ont aussi été réalisés avec AQUI'Brie.

La poursuite des quatre réseaux azote permet de comprendre le fonctionnement des nitrates dans les sols et les nappes phréatiques. En 2024, comme pour 2023, les fortes précipitations ont **lessivé les sols** ce qui représente une perte pour les agriculteurs et un danger pour nos nappes. La diffusion de ces résultats est très appréciée car elle permet aux exploitants d'adapter leurs plans d'épandage. 2024 est la seconde année pour le **Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC Est 77)**, porté par le S2e77. En deux ans, **56 Mesures Agro Environnemental et Climatique (MAEC)** ont été sélectionnées par les agriculteurs (34 sur la thématique Biodiversité, 1 sur le Sol et 21 sur l'Eau). Au total, c'est 3817 ha de surface et près de 12 km de haies qui sont engagées pour une durée de 5 ans.

En 2024, **105 des 132 communes du S2e77 sont en Zéro-Phyto dont 49 dans les ZPA**. L'association AQUI'Brie poursuit la compilation de données sur l'état de la ressource, un bilan sur 11 captages à enjeux a été réalisé en 2024. Il permet de **résumer les analyses d'eau souterraines** des dix dernières années afin de suivre les évolutions de la qualité des eaux. Leurs bilans se trouvent sur le site du S2e77.

En 2024, comme les années précédentes, la sensibilisation à **l'agriculture biologique (AB)** reste compliquée. Quelques déconversions ont eu lieu et risque de continuer. Malgré son importance pour la préservation de l'eau souterraine, l'AB n'a pas le vent en poupe. Le PAEC permet de la soutenir localement, notamment avec la mesure PHY5 spécialement ouverte aux agriculteurs bio.

Sur notre territoire, l'engagement des acteurs agricoles dans les initiatives collectives est relativement élevé par rapport à d'autres secteurs. Les agriculteurs montrent un réel investissement et un intérêt pour la préservation des ressources. Cependant, le S2e77 constate un manque d'efficacité des démarches de protection des AAC tant en termes de résultats de qualité de l'eau que de capacité à mobiliser et accompagner les agriculteurs. Dans ce cadre, le **projet de recherche-action B'eauPhyX** a vu le jour. Cette thèse Cifre permettra à terme de mobiliser et accompagner efficacement les agriculteurs dans les démarches de protection de l'eau vis-à-vis des molécules phytosanitaires. Cette recherche a ainsi pour but d'initier et d'étudier des démarches innovantes d'accompagnement, co-construit par les acteurs agricoles et basées sur des objectifs de résultats de qualité de l'eau et de multi-performance des exploitations agricoles. En décembre 2024 a été publié un article présentant la démarche sur le site du S2e77.

## 6 Tarification de l'eau et recettes du service

### 6.1 Les modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

### 6.2 Le prix de l'eau potable

#### 6.2.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

Voir annexes

- Factures en annexe du Rapport d'activité de la Régie SNE77
- Factures dans RAD des communes en délégation de service public

#### 6.2.2 Décomposition du prix de l'eau potable

##### Parts exploitants

- Part Fixe : différente selon l'exploitant
- Part Variable : différente selon l'exploitant

Ces parts couvrent les frais de clientèle, de production et de distribution d'eau potable.

##### Parts Syndicat S2e77

- Part Fixe : 20 € / an pour couvrir les charges de personnel et les charges de structure du Syndicat ;
- Part Variable : cette part au m<sup>3</sup> est différente selon la zone et la commune. Elle finance le renouvellement des réseaux et ouvrages, le remboursement de la dette et le financement d'études.

## 6.2.3 L'évolution du prix de l'eau potable

Les tarifs 2024 ont été appliqués au 01/02/2024.

La part fixe est commune à toutes les zones et n'a pas évolué entre 2023 et 2024 : 20€ par an.

La variation des parts variables syndicales est répertoriée dans les tableaux ci-dessous.

ZONE NORD EST

COMMUNES EN REGIE	2024	2023	
	Part variable / M3	Part variable / M3	Variation en valeur
AMILLIS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
AULNOY	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
BASSEVELLE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
BEAUTEIL - SAINTS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
BELLOT	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
BETON-BEZOCHE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
BOITRON	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
BUSSIERES	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
CERNEUX	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
CHAilly-en-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
CHARTRONGES	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
CHEVRU	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
CHOISY-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
DAGNY	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
DOUE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
FAREMOUTIERS	2,5000 €	2,5000 €	0,0000 €
FRETOY LE MOUTIER	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
GIREMOUTIERS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
HONDEVILLIERS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
JOUY-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
LA-CELLE-SUR-MORIN	2,5000 €	2,5000 €	0,0000 €
LA-CHAPELLE-MOUTILS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
LA-TRETOIRE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
LESCHEROLLES	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
LEUDON-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
MAROLLES-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
MAUPERTHUIS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
MEILLERAY	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
MONTCEAUX LES PROVINS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
MONTDAUPHIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
MONTENILS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
MONTOLIVET	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
MOUROUX	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ORLY-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
POMMEUSE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
REBAIS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
SAACY-SUR-MARNE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
SABLONNIERES	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-AUGUSTIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-BARTHELEMY	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-CYR-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-DENIS-LES-REBAIS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-GERMAIN-SOUS-DOUE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-LEGER	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-MARS-VIEUX-MAISONS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-OEN-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-REMY-DE-LA-VANNE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
ST-SIMEON	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
VERDELLOT	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €

ZONE PROVINOIS

COMMUNES EN REGIE	2024	2023	
	Part variable / M3	Part variable / M3	Variation en valeur
AUGERS-EN-BRIE	2,3512 €	2,2791 €	0,0721 €
BEZALLES	1,6827 €	1,5363 €	0,1464 €
BOISDON	1,6827 €	1,5363 €	0,1464 €
CHALAUTRE-LA-PETITE	1,5600 €	1,4000 €	0,1600 €
CHAMPCEST	1,6827 €	1,5363 €	0,1464 €
CHENOISE	2,1249 €	2,0277 €	0,0972 €
COURCHAMP	1,6827 €	1,5363 €	0,1464 €
COURTACON	1,5917 €	1,4352 €	0,1565 €
CUCHARMAY	2,5000 €	2,5443 €	- 0,0443 €
JOUY-LE-CHATEL	2,5000 €	2,5200 €	- 0,0200 €
LA CHAPELLE ST SULPICE	2,2361 €	2,1512 €	0,0849 €
LES-MARETS	1,6827 €	1,5363 €	0,1464 €
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	2,5000 €	2,5443 €	- 0,0443 €
MELZ-SUR-SEINE	2,7000 €	2,7443 €	- 0,0443 €
MORTERY	1,9390 €	1,8211 €	0,1179 €
ROUILLY	1,6894 €	1,5438 €	0,1456 €
RUPEREUX	2,7000 €	2,7443 €	- 0,0443 €
SANCY-LES-PROVINS	1,5600 €	1,4000 €	0,1600 €
STE-COLOMBE	2,3530 €	2,2811 €	0,0719 €
ST-LOUUP-DE-NAUD	2,7000 €	2,7409 €	- 0,0409 €
ST-MARTIN-DU-BOSCHET	1,9362 €	1,8180 €	0,1182 €
VOULTON	2,7000 €	2,7443 €	- 0,0443 €
VULAINES-LES PROVINS	1,8735 €	1,7483 €	0,1252 €
VOISY-BOUY	2,4150 €	2,3500 €	0,0650 €

ZONE BASSEE MONTOIS

COMMUNES EN REGIE	2024	2023	
	Part variable / M3	Part variable / M3	Variation en valeur
BABY	1,5747 €	1,4163 €	0,1584 €
BALLOY	1,5150 €	1,3500 €	0,1650 €
BAZOCHE LES BRAY	1,5150 €	1,3500 €	0,1650 €
CHATENAY SUR SEINE	2,4692 €	2,4102 €	0,0590 €
COUTENCON	1,5150 €	1,3500 €	0,1650 €
EGLIGNY	2,4692 €	2,4102 €	0,0590 €
FONTAINE FOURCHES	1,9445 €	1,8272 €	0,1173 €
GRAVON	1,5150 €	1,3500 €	0,1650 €
GRISY SUR SEINE	2,5950 €	2,5500 €	0,0450 €
GURCY LE CHATEL	1,5150 €	1,3500 €	0,1650 €
LA TOMBE	1,0650 €	0,8500 €	0,2150 €
LUISETAINES	2,6400 €	2,6000 €	0,0400 €
MEIGNEUX	2,2440 €	2,1600 €	0,0840 €
MONS EN MONTOIS	2,7000 €	2,7443 €	- 0,0443 €
NOYEN SUR SEINE	1,6320 €	1,4800 €	0,1520 €
PASSY SUR SEINE	2,0550 €	1,9500 €	0,1050 €
SIGY	2,7000 €	2,7443 €	- 0,0443 €
VILLIERS SUR SEINE	2,0444 €	1,9382 €	0,1062 €

COMMUNES EN DSP

COMMUNES EN DSP	2024	2023	
	PV/m3	PV/m3	Variation
BANNOST-VILLEGAGNON	1,9119 €	2,0000 €	- 0,0881 €
BEAUCHERY-ST-MARTIN	2,7494 €	2,2800 €	- 0,4694 €
CESSOY-EN-MONTOIS	2,2150 €	2,4983 €	- 0,2833 €
CHALAUTRE LA GRANDE	2,2343 €	2,2575 €	- 0,0232 €
CHALMAISON	2,7734 €	2,7482 €	- 0,0252 €
JUTIGNY	2,2150 €	2,4983 €	- 0,2833 €
LA-FERTE-GAUCHER	2,4497 €	2,2600 €	- 0,1897 €
LECHELLE	0,8280 €	1,0400 €	- 0,2120 €
LONGUEVILLE	2,2150 €	1,9641 €	- 0,2509 €
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	2,0677 €	2,0000 €	- 0,0677 €
LIZINES	2,6649 €	2,4983 €	- 0,1666 €
POIGNY	2,4530 €	2,3922 €	- 0,0608 €
PROVINS	2,5371 €	2,4857 €	- 0,0514 €
SAVINS	2,2150 €	2,4983 €	- 0,2833 €
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	2,2150 €	2,4983 €	- 0,2833 €
SOURDUN	1,6890 €	1,5433 €	- 0,1457 €
ST-BRICE	1,7354 €	1,8400 €	- 0,1046 €
ST-HILLIERS	2,5426 €	2,5800 €	- 0,0374 €
ST-JUST-EN-BRIE	1,9666 €	2,0400 €	- 0,0734 €
VANVILLE	2,9763 €	3,0573 €	- 0,0810 €
VIEUX-CHAMPAGNE	1,7306 €	1,5895 €	- 0,1411 €
VILLIERS-ST-GEORGES	2,1703 €	2,2000 €	- 0,0297 €

COMMUNES EN DSP

COMMUNES EN DSP	2024	2023	
	PV/m3	PV/m3	Variation
BRAY SUR SEINE	1,4740 €	1,3044 €	0,1696 €
DONNEMARY DONTILLY	1,9550 €	2,0539 €	- 0,0989 €
EVERLY	1,5420 €	1,3800 €	- 0,1620 €
GOUAIX	1,5467 €	1,7100 €	- 0,1633 €
HERME	1,8589 €	1,9913 €	- 0,1324 €
JAILNES	1,4740 €	1,3044 €	0,1696 €
LES ORMES SUR VOULZIE	1,5467 €	1,7500 €	- 0,2033 €
MONTIGNY LE GUESDIER	1,4098 €	1,2331 €	- 0,1767 €
MONTIGNY LENCOUP	1,2450 €	1,0500 €	- 0,1950 €
MOUSSEAUX LES BRAY	1,4740 €	1,3044 €	0,1696 €
MOUY SUR SEINE	1,4740 €	1,3044 €	0,1696 €
PAROY	1,5467 €	1,8200 €	- 0,2733 €
St SAUVEUR LES BRAY	1,4740 €	1,3044 €	0,1696 €
THENISY	0,3038 €	0,5300 €	- 0,2262 €
VILLENAUXE LA PETITE	1,6938 €	1,5487 €	- 0,1451 €
VILLENEUVE LES BORDES	1,6056 €	1,4507 €	- 0,1549 €
VILLUIS	1,3943 €	1,2159 €	- 0,1784 €
VIMPELLES	1,5467 €	1,8200 €	- 0,2733 €

## 6.3 Les éléments financiers du service de l'eau potable

### 6.3.1 Les recettes

TYPE DE RECETTES	NORD-EST	PROVINOIS	BASSEE-MONTOIS	EXERCICE 2024 EN €	EXERCICE 2023 EN €
REVERSEMENTS REGIE	5 695 043	1 236 810	577 993	7 509 846	7 006 986
REVERSEMENTS DSP		3 162 229	1 144 833	4 307 062	4 218 923
AUTRES VENTES D'EAU		165 430		165 430	174 191
<b>TOTAL DES RECETTES LIEES AUX VENTE D'EAU</b>	<b>5 695 043</b>	<b>4 564 469</b>	<b>1 722 826</b>	<b>11 982 338</b>	<b>11 400 100</b>

### 6.3.2 Les investissements de la Collectivité

Des travaux d'investissements sont réalisés par le S2e77.

Ces travaux concernent :

- Des renouvellements de réseaux,
- Des réhabilitations d'ouvrages,
- De la sécurisation d'installations,
- La création d'installations et équipements neufs,
- Les études techniques nécessaires,
- Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service,
- La réalisation des études et travaux nécessaires pour la protection de la ressource,
- Eventuellement des investissements pour la Collectivité : matériel spécifique, etc.

#### Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	Exercice 2024	Exercice 2023
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	4 646 535 €	4 593 387 €

#### Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	Exercice 2024	Exercice 2023
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	2 920 836 €	11 720 322 €

## Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	Exercice 2024	Exercice 2023
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	1 383 008 €	1 832 989 €

### 6.3.3 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Aucun versement à un fonds n'est effectué. Seuls sont comptabilisés des effacements de créances suite à des procédures de surendettement.

ANNEE	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2023	6 026,00	66 180,00	9 619,00	81 825,00
2024	48 083,00	48 143,00	11 174,00	107 399,00

### 6.3.4 L'évolution de la dette

La dette du Syndicat résulte des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes.

## Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)	8 782 781	9 448 435
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	665 654
	En intérêts	259 411
		298 204

## Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		21 393 480	22 250 346
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	856 866	868 991
	En intérêts	517 786	594 005

## Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		1 871 810	2 060 795
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	188 985	186 798
	En intérêts	44 924	51 890

Le taux de désendettement est le suivant.

TAUX DE DESENDETTEMENT	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	SYNDICAT
2022	1,80	11,16	2,36	4,11
2023	1,92	8,11	1,64	3,78
2024	1,81	7,14	1,31	3,46

Cet indicateur permet de connaître le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser la dette si le Syndicat consacrait l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette. Il est rappelé que les bénéfices sont affectés aux nouveaux investissements.

	< 3 ANS	3 A 5	5 A 7	7 A 10	10 +
SITUATION	TRES BONNE	BONNE	CORRECTE MAIS A SURVEILLER	ZONE DE DANGER	CRITIQUE

## 6.4 Amortissements

AMORTISSEMENTS	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2023	1 586 280	1 102 364	539 402	3 228 046
2024	1 698 138	1 283 416	561 685	3 543 239